

NOTE BUDGETAIRE

Bilan de l'exercice 2024 et résultat définitif

Résultat de clôture

Les résultats de l'exercice 2024 :

- Section d'investissement	+ 1 104 010,07 €
- Section de fonctionnement	+ 349 589,75 €
- Total	+ 1 453 599.82 €

Compte tenu des résultats reportés, l'exercice 2024 a été clôturé

Et les résultats cumulés sont :

Résultat de la section de fonctionnement :	1 849 589,75 €
Résultat de la section d'investissement :	3 819 182,75 €
Résultat de clôture de l'exercice :	5 668 772,50 €

Restes à réaliser

Dépenses d'Investissement :	2 057 763.64 €
Recettes d'Investissement :	17 042.00 €
Total	2 040 721,64 €

Résultat définitif

De la section de Fonctionnement :	1 849 589,75 €
De la section d'Investissement :	1 778 461,11 €
Cumulé :	3 628 050,86 €

Le budget Primitif 2025 du syndicat

Il est équilibré en recettes et dépenses à la somme de 14 950 000 € comme suit :

- Section de fonctionnement :	9 300 000, 00 €
- Section d'investissement:	5 650 000, 00 €

Contexte économique et social

Evolution du cadre réglementaire et enjeux stratégiques

L'évolution du cadre réglementaire

Au cours de ces dernières années de nombreux mécanismes volontaristes ont tenté ou tentent de modifier en profondeur la gestion des déchets sur notre territoire.

C'est tout à la fois la mise en place de multiples filières REP (**R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur) au sein de nos déchèteries (mobilier, jouets, articles de sport, ...), l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets, la fin annoncée du **Tri-Mécano-Biologique**, ou encore la limitation drastique au recours à l'enfouissement.

Tout est organisé pour faire de la prévention, du réemploi, de la réutilisation, de la valorisation matière ou énergétique des déchets **la règle commune** à tous

Et de fait, de multiples mécanismes de planification ou d'incitation se sont mis en place ; qu'il s'agisse des PRPGD au niveau régional, de la démultiplication de la TGAP, de l'évolution du cadre réglementaire ou de modulation des aides et soutiens des Eco-organismes ou l'émergence de nouvelles filières.

Pourtant, **malgré ces efforts, la France peine à atteindre les objectifs** ambitieux pris à l'échelle Européenne notamment au niveau de la valorisation matière. Et de fait, elle se voit pénalisée financièrement lourdement.

Le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) donne **le montant de la taxe plastique versée par la France au budget européen : 1,56 milliards d'euros en 2023.**

Ce malus est calculé au regard de la performance de l'Etat Français sur les quantités d'emballages plastiques non recyclés à raison de 800 euros par tonne manquante par rapport au taux de recyclage fixé par l'UE en 2025 (50 %).

Aussi, **de multiples bouleversements sont annoncés pour contraindre plus encore les collectivités territoriales à développer une stratégie de valorisation.**



Nous passons d'un régime d'incitation à un régime de pénalisation des collectivités :

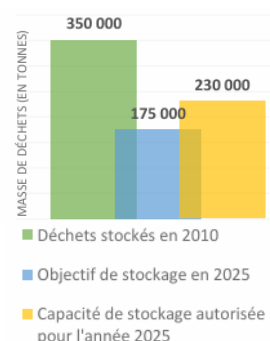
L'application d'une TGAP majorée

Pour compléter le dispositif est mis en place une TGAP complémentaire pour engager plus fortement les collectivités à réduire la fraction de déchets mise à l'enfouissement et atteindre les objectifs réglementaires de limitation de l'enfouissement. Ainsi, la France s'est fixée en 2015 un objectif national de réduction de moitié de la mise en décharge pour 2025 par rapport à 2010 mais à ce jour sans succès.

Aussi, toute tonne dépassant cet objectif, dénommé seuil 50 %, sera désormais frappée d'une majoration complémentaire.

Cette majoration ou part variable est arrêtée à 5 € HT/t et viendra se rajouter au montant de la partie fixe de la TGAP arrêté pour 2025 à 65 € HT par tonne enfuie.

Ce Montant est amené à évoluer avec le temps de façon très significative. De fait le montant total de TGAP que devrait payer le SICTOMU en 2025 devrait représenter de l'ordre **de 620 000 € HT**.



Les pertes de recettes pour insuffisance de recyclage

En 2023 l'Etat Français a payé 1,56 MDS d'euros à la Communauté Européenne au titre de la non atteinte des objectifs de recyclage notamment des plastiques.

Taux de recyclage	Performances 2023	Objectif 2025	Objectifs 2030
Cartons	68 %	75 %	85 %
Plastiques	24,5 %	50 %	55 %
Aluminium	36 %	50 %	60 %
Acier	82 %	80 %	85 %
Verre	86 %	70 %	90 %
Tous les Emballages	65,5 %	65 %	70 %

Pour financer ce montant et progressivement améliorer le taux de valorisation avait été envisagé la mise en place d'un Bonus / Malus qui s'appliquait au regard des taux effectifs de valorisation des différentes collectivités. Ce taux étant apprécié flux par flux au regard de caractérisations des déchets résiduels produits au sein des territoires.

Le principe retenu étant une pénalité pour non atteinte des objectifs Européens de recyclage. Celle-ci serait appliquée sur le différentiel de tonnage entre l'objectif réglementaire et les résultats effectifs de la collectivité. Le montant de la pénalité venant se soustraire aux aides versées par les éco-organismes.

Pour exemple concernant les flacons plastiques la pénalité représenterait une minoration des recettes de 800 € par tonne manquante, alors que le soutien actuel à la collecte de ces mêmes emballages plastiques est de 775 €.

La performance moyenne observée en France étant de 24,5 % alors que l'objectif réglementaire pour 2025 de ce flux étant de 50 % la pénalité appliquée aux collectivités aurait alors été équivalente à l'aide reçue pour financer l'ensemble des dépenses de collecte et traitements (outils de pré collecte, collecte, transport, transfert, tri...).

Il convient de rappeler que pour l'exercice 2023 le montant des sommes reçues par le Sictomu au titre des recette et **soutiens est de 207 000 €**.

Certes au titre de l'exercice 2025, la mise en place de ce dispositif a été écarté mais l'importance du montant de la pénalité nous conduit à craindre qu'un dispositif similaire soit appliqué dans le cadre de la prochaine loi de finance.

La menace est manifeste pour les collectivités qui vont devoir produire des efforts très importants pour atteindre les objectifs fixés qui semblent pour certains inatteignables. L'effort le plus important concerne les emballages plastiques où un gain de 31 points est attendu d'ici 2030. Soit plus que le doublement du taux de recyclage. Dans le même temps il sera nécessaire d'augmenter la collecte des bouteilles plastiques de plus de 50 % pour atteindre l'objectif de 90 % en 2030.

L'obligation de conformité des bennes et caissons en entrée de site d'élimination

L'acceptabilité en entrée de site d'élimination (d'enfouissement ou d'incinération) des flux de déchets collectés sera conditionnée au respect d'un taux maximal de déchets valorisables soit en cumul (par sommation des flux d'emballage, verre, papier, biodéchets, plâtres, bois, inertes, métaux, textile) soit par nature de matériaux.

De fait en cas de dépassement de certains seuils les caissons seront refusés et « En cas de doute, l'exploitant peut faire procéder à une caractérisation [des] déchets », à la charge du producteur ou détenteur des déchets

Ainsi à partir de 2025, le contenu en biodéchets et en déchets relevant d'une filière de responsabilité élargie du producteur (REP) ne devra pas dépasser 65 %.

Cette limitation doit nous conduire, à développer une approche pro-active auprès des professionnels et de nos usagers afin de garantir la conformité de nos flux, et s'assurer du parfait respect de notre règlement de collecte.

Il conviendra alors d'encourager l'ensemble des acteurs et plus particulièrement les restaurateurs et métiers de bouche à développer de véritables stratégies de détournement et valorisation des flux recyclables.

L'impérative nécessité d'optimiser nos performances

- L'optimisation de nos performances de collecte des flux d'emballages ou matières.

La première menace à se développer sera sur le plan financier. Aussi, sauf à accepter un accroissement très significatif du coût global de traitement des déchets dans les prochains mois ou années, nous devons nous engager fermement sur l'optimisation de nos performances de collecte flux par flux avec pour objectifs d'atteindre notamment les ratios de recyclage suivants. Puisque les taux actuellement collectés en France sont très insuffisant au regard des objectifs réglementaires y compris pour 2025. Ainsi le recyclage des plastiques représente actuellement moins de 50 % (24,5) de nos obligations réglementaires 50 % en 2025.

	Taux de recyclage							Effort nécessaire
	Taux collecté	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Aluminium	36 %	50 %	52 %	54 %	56 %	58 %	60 %	+ 67 %
Bouteilles plastiques	60 %	77 %	80 %	83 %	86 %	90 %	90 %	+ 50 %
Plastiques	24,5 %	50 %	51 %	52 %	53 %	54 %	55 %	+ 125 %

Ainsi il nous faudra plus que doubler les quantités de plastiques collectés ... **ce qui doit nous conduire à mettre en place une approche volontariste de recherche et de suivi des performances**

- Réduire la fraction d'OMR et le recours à l'enfouissement.

Il s'agit tout à la fois de réduire la charge de fermentescibles pour faire maigrir notre poubelle et engager le changement des pratiques de nos concitoyens mais aussi afin de préparer notre avenir et notre conformité réglementaire. Aussi il faudra veiller tout particulièrement à ce que cette réduction des OMR s'effectue sur la fraction concernée par les REP ou la gestion des biodéchets ce qui sous-tend une intervention ou une nouvelle organisation en matière de périmètre du service public et de gestion des déchets des professionnels.

La seconde menace auquel nous devons faire face est la disparition programmée, à court terme, des capacités d'enfouissement puisque ne pourra plus être accueilli en ISDND que 10 % des flux de déchets produits par nos collectivités. De fait dès aujourd'hui le coût de ce mode de traitement se trouve majoré très fortement par

l'application de la TGAP (65 € HT par tonne en 2025) et par son extension (5€/t pour la fraction concernée par la TGAP majorée).

Enfin il convient de rappeler que la disparition programmée des solutions d'enfouissement ou de tri mécano biologique des biodéchets va nous conduire à développer une nouvelle solution de traitement. Et l'étude et la mise en service de tout nouvel équipement devrait nécessiter entre 5 et 7 ans pour se déployer et devenir fonctionnel. Il est donc impératif dans l'intervalle de mieux maîtriser nos flux.

- Adapter la qualité du flux de déchets produit aux futures modalités de traitement.

Il s'agit donc de mettre en place en partenariat avec notre syndicat de traitement un contrat de performance permettant de faire évoluer les données physicochimiques de nos déchets et notamment les taux de Chlore, le taux d'humidité ainsi que le pouvoir calorifique des déchets résiduels.

Aussi, puisque nous nous dirigeons plutôt vers une valorisation énergétique de type CSR ou incinération trois axes prioritaires doivent s'envisager.

- * le retrait de la charge d'inerte (verre, gravats, ...) pour réduire le taux de cendre,
- * l'extraction des fermentescibles pour faciliter la mise en œuvre, augmenter le PCI et faciliter la commercialisation,
- * la collecte en amont de la fraction plastique de façon à améliorer le taux de valorisation biogènes.

De fait ces contrats de performances et ces partenariats peuvent prendre différentes formes tels que le recours ou le renforcement de la collecte des verres ou des emballages métalliques par des dispositifs d'accompagnement de type Cliink, ...

Éléments descriptifs

Population totale, activité touristique

Population desservie*	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
En habitants	35 351	35 510	35 469	35 527	35 460	35 402	35 483	35 557	35 635
Variation de population	+0.793%	+ 0.45 %	- 0.12 %	- 0.34 % à périmètre constant	-0.19 %	- 0.16 %	+ 0.22 %	+ 0.208 %	+0.21 %

- **Population totale** Base INSEE 2022 (le recensement au 1^{er} janvier 2025 est le fruit du recensement INSEE 2022 et peut présenter une légère distorsion avec la réalité du fait du différé d'enregistrement).

Sur le plan démographique à l'analyse des données INSEE de recensement nous notons la **stabilité de la population** avec une très légère croissance.

La population prise en compte au titre de l'analyse des tonnages est la « **Population municipale** » (34 680 h) qui ne comprend que les personnes ayant leur résidence principale sur le territoire. La prise en compte de cette population de référence a pour effet d'augmenter de façon importante les ratios de tonnages de déchets à l'habitant aussi bien pour le reste que dans une moindre mesure pour l'ensemble des autres flux.

Aussi, au-delà de la population qui réside de façon habituelle, il convient d'observer que notre **territoire touristique** est fortement impacté par la saisonnalité. Nous pouvons constater une majoration désormais de 60 % de la production de déchets de reste entre les mois de février et d'Août. Alors même que de façon générale en France nous observons une minoration des déchets produits durant la période estivale.

Cette tendance s'est réduite de façon significative depuis les années COVID puisqu'initialement dans les années 2016/2018 nous observions un doublement du tonnage. Cette évolution s'explique par un taux de résidences secondaires très élevé (17.78% des logements du territoire) et au développement de la pratique du télétravail.

Nombre de logements 2017	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total
En pourcentage	73.45 %	17.79 %	8.76 %	100 %
En nombre	15 679	3796	1870	21 345

Par ailleurs, il convient aussi d'observer que certains établissements de plein air (campings) représentent une population durant la période estivale comparable à nos plus importantes communes. Cette situation a trouvé son terme en 2023 puisque le camping de la Soubeyranne qui représentait plus de 1800 résidents /j n'est plus collecté par nos services depuis fin mai 2023. Toutefois cette mention est conservée pour 2024 afin de mieux observer les variations d'annuelle du gisement.

Tonnages traités en 2024

Les tonnages se décomposent comme suit :

Population							34512		34680				
Nature du déchet	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Proportion 2024	Ratio KG/an/hab.	Évolution annuelle 2022/2017	Évolution annuelle 2024/2022	Evolution 2024/2023
Emballages	825	889	956	985	1105	1121	1155	1179	5,54%	34,00	7,2%	2,59%	2,08%
Papier	842	861	791	679	699	643	578	558	2,62%	16,09	-4,7%	-6,61%	-3,46%
Verre + verre pro	512	1687	1698	1715	1896	1936	1860	1789	8,40%	5159	5,6%	-3,80%	-3,82%
Total CS	3179	3 437	3 445	3 379	3 700	3 700	3 593	3 526	16,56%	101,67	3,3%	-2,35%	-1,86%
Reste	8296	8496	8200	8110	8255	7997	7 403	7 200	33,82%	207,61	-0,7%	-4,98%	-2,74%
Total collecte	11 456	11 933	11 645	11 489	11 955	11 697	10 996	10726	50,4%	309	0,4%	-4,15%	-2,46%
Déchèteries + carton pro	9999	10 392	10 532	10 279	11390	10644	10 591	10 561	49,61%	304,53	1,3%	-0,39%	-0,28%
Total général	21474	22 325	22 177	21768	23 345	22 339	21587	21287	100%	611,18	0,8%	-2,35%	-1,39%

*

Trois éléments remarquables sont à évoquer au titre de l'exercice 2024 :

- **La poursuite de la baisse du tonnage de reste** pour la troisième année consécutive pour atteindre une baisse de 1 055 tonnes soit de 12.7 % sur trois ans.
- **Un décrochage assez fortement marqué de la collecte du verre** pour la deuxième année consécutive pour atteindre une perte de tonnage de 147 tonnes soit de 7,6 % en deux ans.
- **Une augmentation de la collecte sélective des emballages** pour atteindre 1179 tonnes soit une augmentation en deux ans de 5.17 %

L'impact de la crise en Ukraine

Le déclenchement de la guerre en Ukraine à quant à elle eu un retentissement intense et nous en subissons encore les impacts.

Tout d'abord l'envolée des cours des énergies et des matières premières a eu pour impact une augmentation significative des cours des matériaux pour les particuliers comme pour les professionnels. De fait nous notons une réduction des travaux de construction ou de rénovation. Ce qui s'est traduit en 2022 par une moindre production de gravats de 10 % malgré des engagements anciens et une poursuite du fléchissement des tonnages de gravats à partir du deuxième trimestre 2023.

Sur le plan commercial, l'émergence d'une inflation très significative parfois sans compensation des revenus conduit à réduire le pouvoir d'achat des ménages et renforcer la constitution d'épargne de précaution. Cela se

traduit par une baisse progressive de la consommation, une réduction du gaspillage alimentaire, un déplacement vers les produits en vrac ou à plus faible valeur ajoutée ainsi qu'une prolongation de la durée de vie des biens (textiles, électronique, mobiliers...).

Cette tendance s'est poursuivie et renforcée en 2023 et 2024 et pour la première fois nous notons à l'échelle locale, régionale ou nationale une franche réduction de la production d'OMR autour d'une valeur moyenne de 5 %.

Sur l'Uzège, malgré la sociologie plutôt privilégiée de notre territoire ces difficultés ont été fortement ressenties. Ainsi nous avons pu observer une baisse de la production de reste liée à la crise économique que nous avons évaluée à 2.85 % au global sur l'année marquant des efforts importants d'économies de la part de nos concitoyens.

La répercussion sur l'activité touristique :

Alors que le mois d'août marque classiquement une production d'environ 875 à 925 tonnes de déchets nous observons une production de 765 t soit près de 135 tonnes de moins pour les exercices 2023 et 2024. Et même si nous redressons nos chiffres en prenant en compte l'arrêt de la collecte du camping de la Soubeyranne (1800 Equivalent habitant.) qui représentait à lui seul 26 tonnes de déchets en moyenne sur juillet et août nous restons avec un déficit mensuel sur la période de 110 t.

De fait, habituellement nous mesurons l'impact de l'activité touristique sur notre territoire au travers l'accroissement de + 75 % voir du doublement du tonnage de reste entre la période d'été et d'hiver. Ce ratio tombe à 54 % cette année après 46.55 % pour 2023 entre le mois d'août (768 et 765 t) et celui de février (497 et 522 t).

Pour information a été mesuré avec précision l'impact du flux touristique sur notre production de déchets. Si celui-ci est essentiellement concentré sur la période estivale. Son incidence peut être évaluée à 12,6 % de la production annuelle de déchets soit un surcroit de production représentant 29, 93 .kg/an/hab. de déchets. Le calcul de cette activité touristique est réalisé par l'observation des variations de tonnages mensuels au fil de l'année avec comme point zéro le tonnage de reste produit par jour au cours de la moyenne des mois de février (avec neutralisation des années Covid).

Le tonnage observé ne prend en compte que les tonnages complémentaires de variation saisonnière en conservant la production des gîtes, résidences secondaires ou touristiques ainsi que l'activité économique habituelle qui se développe tout au long de l'année y compris l'hôtellerie, les restaurant ...

Nos efforts de réduction en matière de changement des pratiques :

Enfin, la suppression de la double collecte de reste durant l'été, la forte promotion du compostage, les campagnes de communication ou encore dans une moindre mesure, la généralisation du tri en porte à porte des emballages ont fortement influencé les tonnages collectés.

La variation et la répartition des flux :

Au final, le SICTOMU a assuré au cours de l'exercice 2024 la collecte et l'enlèvement de **21 287 tonnes** de déchets contre 21 587 en 2023. Soit 300 tonnes de moins représentant une **baisse de 1.39 % des tonnages**.

Au titre de l'analyse qui va suivre, et afin de permettre la mise en comparaison des exercices 2017 à 2024, il convient de préciser que la variation de la population sur la période sera considérée comme négligeable.

De fait les données des exercices 2017 à 2024 seront donc comparées sans mise en place de facteurs de corrections.

Les quantités de déchets collectées étaient jusqu'à la pandémie globalement très stables sur le territoire puisqu'en 4 ans la variation des flux collectés hors déchèteries avait été seulement de 0.56 % et la variation des flux s'effectuait par transfert des ordures ménagères vers la collecte sélective et plus particulièrement les emballages et les papiers. Depuis 4 ans le Covid puis la guerre en Ukraine ont impacté fortement nos modes de vie et, de fait, notre production de déchets.

La répartition des tonnages s'effectue à parité entre les services collecte et déchèteries (50.17 % / 49,83 %). Il convient aussi de noter que le ratio de collecte au sein des déchèteries est sensiblement plus élevé que sur la moyenne nationale des zones rurales mixtes du fait du caractère très touristique de nos communes, du nombre élevé de résidences secondaires, du caractère plutôt opulent des propriétés de l'Uzège et enfin de l'accueil des professionnels au sein des déchèteries publiques.

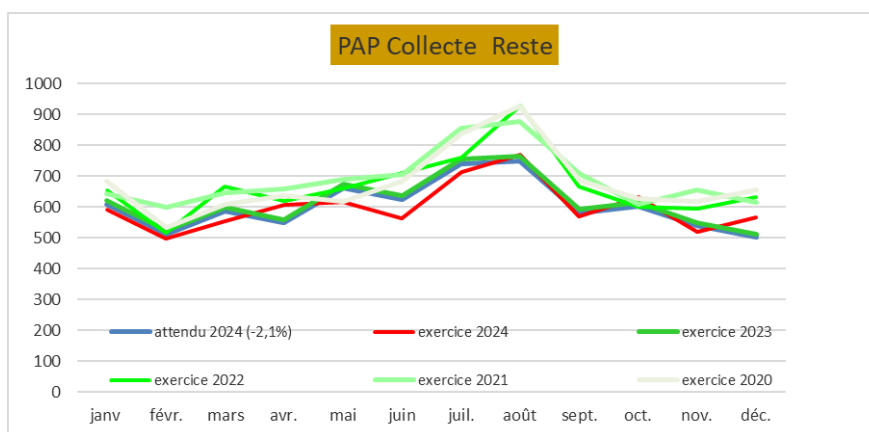
La collecte du Reste :

Concernant le Reste, nous constatons **une baisse du tonnage de 2.74 %** pour atteindre 7 200 t en 2024 contre 7403 en 2023 ; 7997 en 2022 et 8 255 t en 2021. Soit une baisse sur 3 ans de 1055 t soit – 14, 58 %.

Trois facteurs doivent être avancés pour expliquer cette baisse :

- la fin de la collecte du camping de la Soubeyranne (1800 eq hab.) qui en année pleine représente 150 t d'OMR, et qui sur l'exercice 2024 est responsable de la réduction des tonnages de 35 tonnes soit une baisse de 0.48% et de 2.08 % au global sur les deux ans,
- la crise économique pour environ 3,5 % soit 280 tonnes en 2023,
- enfin les efforts nouveaux portés par les services pour 2.47 % soit environ 200 tonnes complémentaires comprenant notamment (**compostage 210 t, fin de la double collecte 65 t** ; retrait des bacs de 360 l et **réduction des capacités 35 t**, et la **mise en place de la collecte sélective 24 t** dont les résultats devraient évoluer significativement en 2025). Soit un total d'environ 350 tonnes qui ont contribué à la baisse des tonnages de reste mais qui sont compensés inversement par des défauts de collecte qui ont dégradés substantiellement nos résultats.

Ainsi cette baisse aurait d'ailleurs dû être encore beaucoup plus conséquente sans le décrochage de la collecte du verre ou est observé une baisse de tonnage de 150 t sur deux ans. Sans cette perte de valorisation de verre, le tonnage de reste aurait dû atteindre 7050 t en 2024. Aussi, la baisse qui aurait dû être observée aurait dû être sur trois ans de 1 200 tonnes soit – 17, 02 %.



Finalement le tonnage de déchets résiduels sur le SICTOMU ramené à la population INSEE totale, est de 207,61 kg/an/hab. Ce chiffre peut être comparé aux 264 kg/an/hab. observé parmi les collectivités membres de l'Entente Gardoise (à l'exclusion de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ou la quantité d'OMR pris en charge par le service public a été de 145 kg/an/hab. en 2024)

Sans doute faudrait-il corriger ce chiffre à la baisse pour le fixer à 143 kg/hab/an puisque le flux touristique représente en année pleine 12.6 % et les déchets d'activité économique à 19,5 %.

Enfin il convient de souligner l'abandon de la double collecte estivale en 2023 qui a permis d'effectuer au-delà des dépenses de traitement (65 t) de substantielles économies de moyens et de consommables et de réduire, dans une moindre mesure, la tendance à utiliser son bac comme un aspirateur à déchets.

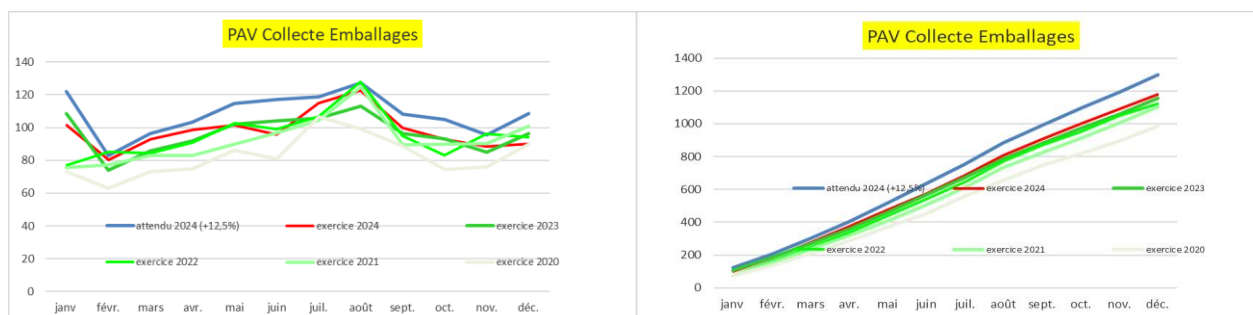
La collecte sélective

Les emballages

- Dans le cadre du changement des pratiques et afin de contribuer à la réduction des flux d'OMR produits puis collectés, il a été décidé de mettre en place la collecte sélective des emballages en porte à porte sur l'ensemble des communes.

- Cette approche, souvent considérée à contre-courant, en raison des moyens humains et matériels qu'elle nécessite, permet, par la sensibilisation et le suivi de la qualité du tri des emballages déposés, de responsabiliser les producteurs et ainsi encourager indirectement les pratiques vertueuses.
- De ce fait l'objectif de réduction des tonnages devient une réalité tangible par le développement des autres filières de valorisation (compostage, collecte des fripes, déchèteries, collecte sélective ...) à la condition d'être vigilant sur les conditions de mise en place.

- Au 31 décembre 2023, 31 des 35 communes du territoire étaient passées en collecte sélective en porte à porte avec mise à disposition de sacs identifiés et les collectivités résiduelles sont passées en tout début 2024. De fait les évolutions de tonnages 2024 peuvent s'apprécier pleinement et comparativement avec les exercices antérieurs.
- Point fondamental, les sacs de collecte, rattachés à un producteur, permettent d'observer les éventuels défauts de tri et de contacter l'usager pour lui expliquer les ajustements à réaliser et donc de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.
- De fait, **c'est toute la chaîne d'acteurs qui est alors mobilisée dans un processus d'amélioration continue.** Le propriétaire du déchet qui ne souhaite pas voir le refus de son sac et qui va de ce fait mobiliser son attention, le ripeur qui se voit alors le garant de l'évolution de la qualité du tri, l'ensemble de l'équipe d'encadrement de la collecte pour qui l'objectif du taux de refus devient un enjeu majeur.



- Au titre des tonnages collectés nous notons la poursuite de l'augmentation des flux + 2.08 % par rapport à 2024 pour atteindre 1179 t sur l'année. Certes l'évolution attendue n'est pas celle espérée (+15 à 20 %) d'autant que nous avions observé au cours de la période 2017 à 2022 un accroissement des tonnages de collecte sélective de +7.18 % chaque année. Toutefois le bon en avant devrait intervenir en 2025, si nous faisons bien les choses, une fois l'intégralité du déploiement effectué et les habitudes de nos concitoyens prises.
- Cette croissance continue au cours des derniers exercices est tout à fait importante d'autant que nous sommes sur un seuil assez élevé de tonnage avec plus de **33.99 kg** par an.
- Cette amélioration continue s'explique essentiellement par le renforcement initial du nombre de points d'apport volontaire sur le territoire, puis la mise en place de l'extension des consignes de tri permettant la récupération des plastiques mous et plus récemment par l'ensemble des cycles de formations et sensibilisation conduits à l'occasion de la sensibilisation au compostage et enfin par la mise en place de la collecte sélective en porte à porte. Ce résultat présente encore un potentiel de développement de 10 à 15 % du fait de la généralisation de la collecte sélective en porte à porte et des efforts de sensibilisation par les équipes sur 2025.
- Pour autant si **notre taux de refus est en baisse de 1.31 point, son niveau est très élevé avec 28.19 % en 2024** (source facturation SRE) **contre 29.5. % en 2023 et ce malgré les efforts de suivi de collecte de nos équipes.**
- Est notamment observé une dégradation très importante de la qualité des flux collectés en colonnes d'apport volontaire. Ils présentaient historiquement un taux de refus de 17 %. Il sera donc nécessaire d'engager une réflexion particulière pour remédier à cette situation.
- L'observation des caractérisations montre que s'il y a quelques petites erreurs de tri (quelques verres, ...) ou encore la présence de fines ou d'emballages imbriqués rien de bien inquiétant, il y a quelques incivilités qui impactent nos résultats (bidon d'huile de vidange, ...). Ou encore des **modalités de l'actuel contrat** qui conduisent à comptabiliser en refus plus de 50 % des tonnages de fims alimentaires et pots et barquettes. De fait le taux de refus devrait baisser mécaniquement d'environ 10 points lors de la prochaine adaptation de l'outil industriel aux exigences de CITEO mais qui devrait désormais être pris en compte dans les contrats Citéo.

- Ces refus nous pénalisent très fortement non seulement d'un point de vue financier en ajoutant au coût de tri initial (206.31 € HT/t) un coût complémentaire de 144.07 € HT/t la tonne traitement auquel il convient d'ajouter les pertes de recettes et soutiens ainsi que le règlement de la TGAP (59 €) ; mais aussi et surtout d'un point de vue humain et environnemental puisque c'est la production et les efforts de centaines de personnes qui sont réduits à néant par un « imbécile » et qui conduisent à l'élimination de ces déchets plutôt qu'à leur recyclage de fait le coût de ces incivilités peuvent s'évaluer à près de 100 000 €.

- **L'objectif recherché au travers de la simplification du geste de tri, est de créer de nouveaux réflexes, de responsabiliser nos concitoyens sur leur production de déchets, de les inciter à mieux trier et ainsi à réduire très fortement les tonnages de déchets produits notamment grâce au compostage et à la bonne utilisation des déchèteries.**
- **Plus important encore, nous sommes désormais rentrés dans une période plus coercitive avec l'application actuelle et à venir de multiples taxations ou pénalités pour contraindre les collectivités territoriales à atteindre leurs objectifs de recyclage. En effet la conjoncture ne permet plus à l'état Français de payer 1.57 milliards d'euros à la communauté Européenne au titre de la non atteinte des objectifs de recyclage.**
- **L'efficacité de nos choix et de nos stratégies est donc désormais obligatoire si nous ne voulons pas voir disparaître les soutiens et recettes qui financent actuellement les charges de collecte et de traitement de la collecte sélective. Ainsi nous devons progresser pour atteindre sur certains flux et notamment les bouteilles plastiques des majorations de collecte de plus de 120 %. Il convient d'observer que la marche est haute.**

Le papier

- Le tonnage du papier, quant à lui qui décroît de façon régulière depuis quinze ans de 7 % par an, **passant de 1269 T en 2011 à 558 T en 2024.**
- Au titre de cette année nous observons une baisse plus faible puis qu'elle est de – **3.46 %** pour atteindre **16.09 kg** par an et habitant.

Le Verre

- Les tonnages de verre collectés sont en chute sévère sur les deux dernières années. Ils sont passés de 1936 t en 2022 à 1789 t en 2024 soit une **perte de tonnage de 147 t**. Les ratios à l'habitant passent donc de **56.1 kg** par an et par habitant en 2022 à **51.6 kg/an/hab.** en 2024 soit une baisse de 4.5 points alors que dans le même temps on observe nationalement une augmentation de la collecte de 3 %.

Verre en t	PAV	Verre pro	tot	Kg/an/hab
2024	1697	92	1789	51,6
2023	1774	86	1860	53,6
2022	1849	87	1936	56,1

- L'analyse montre que c'est la collecte des particuliers qui décroche (- 8.2 %) sur deux ans alors que la collecte du verre des professionnels poursuit sa progression (+ 5.7%) sur la même période.
- Cette baisse de tonnage est triplement gênante car :
 - o D'une part ce flux se retrouve dans le bac de reste (ce que montre les caractérisations menées par SRE) ce qui représente un surcroît de près de 150 tonnes de reste réduisant ainsi la belle performance des efforts portés sur le compostage ou la collecte sélective des emballages.
 - o D'autre part l'impact financier de ce surcroît de collecte n'est pas négligeable et représente pour le seul traitement un impact financier de l'ordre de 35 000 €.
 - o Enfin d'un point de vue stratégique nous devons désormais valoriser énergétiquement 70 % des déchets n'ayant pas fait l'objet d'une valorisation matière (65 %). L'augmentation du taux de verre dans le reste conduit à rendre difficile l'obtention du taux de valorisation matière de 65 %, augmente la masse de reste à traiter, nécessite la mise en place d'un tri complémentaire afin de retirer ce tonnage d'inerte et éviter la dégradation ou l'usure prématurée de la chaîne de fabrication de CSR et réduit le cas échéant le PCI de ce dernier donc ses possibilités de valorisation.

- Une réflexion doit être conduite pour comprendre les raisons de cette dégradation et mettre en place les mesures palliatives permettant de retrouver de bonnes performances.

L'ensemble des flux de collecte sélective

- Sur l'ensemble des trois flux de la collecte sélective nous observons une baisse **de - 1.86 %** globale du tonnage par rapport à 2023. Et nous atteignons un ratio de **101.67 kg** par habitant et par an alors que la moyenne départementale était en 2019 de 77 kg /an/hab. Il convient de relativiser cette performance puisque pour la troisième année consécutive nous sommes en perte de vitesse avec un plus haut en 2021 à 106 kg/an/hab. puis 105 en 2022. Si nous restons l'un des bons élèves de SRE nous ne sommes plus la collectivité la plus vertueuse puisque nous sommes désormais largement dépassés par la CCVBA qui atteint à présent plus de **125 kg/an/hab.**
- Toutefois, notre performance globale est supérieure de 28 % par rapport à la moyenne départementale.
- Des marges de progression importantes restent à développer tant par la suppression de zones encore blanches que par le renforcement de certains sites. Pour ce faire a été décidé en 2019 d'interdire la mise en place ou le remplacement de la seule colonne de reste mais bien au contraire de développer systématiquement l'association de points complets et a minima du couple emballages/Reste afin de faciliter le geste de tri et le rendre le plus naturel possible. Enfin une action toute particulière devra être envisagée au titre de la collecte sélective du verre notamment au travers de la mise en place de la solution Cliink.

Les déchèteries :

- S'agissant des déchèteries, il est nécessaire en préalable de faire état des bilans des différents contrôles effectués depuis 2018 tant par la DREAL au titre de la vérification du respect des contraintes réglementaires que par les différents bureaux d'études ou prestataires chargés du suivi de la qualité des opérations de tri/valorisation. Tous à l'unanimité ont félicité notre collectivité pour la qualité de tenue des sites et le travail de nos agents.
- Une seconde observation introductive doit être portée à votre connaissance et concerne désormais les difficultés qu'éprouvent les collectivités pour organiser la couverture assurantielle des sites techniques. C'est particulièrement le cas pour notre corps de métier où les centres de tri et plus encore les déchèteries qui éprouvent de grandes difficultés à obtenir une couverture au titre du risque dommages aux biens. Tant les risques de chinage ou de vandalisme sont conséquents à l'échelle nationale. Plus encore dans une période de flambée des cours des métaux.
- S'agissant des tonnages collectés, les flux sont en baisse de 0.35 % sur l'année. Il convient de préciser qu'une analyse globale des flux est assez peu représentative en raison des densités extrêmement variables des différents matériaux collectés (gravats/ polystyrènes) et des coûts de traitement à la tonne. Aussi, vous trouverez une analyse flux par flux des principaux gisements dans l'ordre de leur importance.
- Les **déchets verts** représentent le principal tonnage collecté au sein des déchèteries soit 2967 tonnes en hausse de 7.6 % sur 2024. La politique mise en place de détournement et de valorisation agronomique des déchets verts professionnels et communaux s'avère très efficace puisque près de 70 % des tonnages de déchets verts ont pu être valorisés localement auprès d'agriculteurs ou d'industriels.
- Désormais nos partenariats sont suffisamment solides pour pérenniser un taux de valorisation en amendement organique local de 70 % des déchets verts collectés. **L'économie financière** réalisée par cette seule opération représente en 2023 **près de 400 000 €** selon les conditions 2020 et permet de plus de financer un programme de prévention par la production de panneaux de sensibilisation des usagers (4 panneaux distincts sont en cours de production et devraient être présentés à l'occasion du DOB).

Mais au-delà de cette économie financière c'est bien une **perspective d'excellence environnementale qui est recherchée**. Le partenariat tripartite entre l'entreprise Fulchiron, l'institut universitaire de technologie de Perpignan et le SICTOMU, qui avait souffert de la période de pandémie a été relancé en 2023 afin de permettre d'organiser le suivi scientifique de la réhabilitation de la carrière de Vallabrix. Au titre de l'année 2025 sera sans doute recherché la mise en place d'un partenariat plus local avec les universités avignonnaises.

- **Les gravats** représentent le deuxième flux en déchèterie. La production de gravats a baissé significativement (-10 %) pour atteindre 2575 tonnes en 2024 contre 2861 tonnes en 2023 ; 2892 en 2022 et 3213 en 2021. Ce flux est un indicateur de l'activité du BTP notamment pour les travaux des particuliers

aussi cela pourrait marquer un ralentissement de l'activité de ce secteur. Il convient de préciser que les personnels du Sictomu incitent les professionnels à utiliser d'autres filières locales moins onéreuses.

- S'agissant des **tout venant ou déchets divers**, le traitement de ce flux constitue le poste principal de dépenses de traitement des déchetteries (+ de 250 000 €/an). Il représente aussi, un impact environnemental majeur puisque l'intégralité des tonnages sont malheureusement enfouis sans autre forme de valorisation. Ce flux constitué d'un ensemble hétéroclite de matériaux fait l'objet d'une réorientation au sein de bennes valorisables par effort de sensibilisation des usagers et de volontarisme du tri par nos agents.

Ainsi on observe une hausse de 14.7 % des tonnages par rapport à l'année précédente. Soit 1366 tonnes contre 1197 tonnes en 2023, 1664 t en 2022, 1640 en 2021...

Par délibération du Comité Syndical en 2020 a été mise en place une prime sur performances. Cette PIPCS fixe des objectifs annuels de réduction de la fraction de tout venant et d'accroissement des flux valorisables (métaux, mobiliers, batteries,...).

De fait on a observé une réduction très significative du taux de déchets enfouis au cours des dernières années même si cette dernière est moins bonne.

	Ratio Déchets Divers / Déchets totaux	Ratio Déchets Divers / Déchets totaux (hors gravats)
Exercice 2024	13.26 %	17,68 %
Exercice 2023	11.56 %	15.99 %
Exercice 2022	13.14%	18.23 %
Exercice 2021	14,8 %	20.8 %
Exercice 2020	16,4 %	22.9 %
Exercice 2019	16,7 %	22.9 %
Exercice 2018	17,7 %	23.9 %

- Pour améliorer le bilan financier et environnemental des déchèteries nous avons souhaité organiser la maîtrise du flux de tout venant d'autant qu'il est soumis à enfouissement et donc au paiement de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
- **Le tonnage collecté en tout venant est un indicateur pertinent permettant d'apprécier les efforts de tri et de valorisation de nos concitoyens mais aussi et surtout l'évolution des performances de nos équipes.**

- La collecte **des mobiliers est en baisse significative de - 12.8 % après la légère baisse de - 1.94 % en 2023 et les augmentations de + 17.3 % en 2022, de +13.5 % en 2020 et de + 43 % en 2019**. Désormais 968 tonnes de mobiliers sont valorisés en 2024 contre 1110 en 2023, 1132 en 2022, 965 en 2021, 732 tonnes en 2020, 645 en 2019 et 440 en 2018. Nous constatons une baisse des tonnages collectés. Ceux-ci étaient jusqu'à présent mis pour l'essentiel dans la benne à déchets divers et enfouis.
- Ce différentiel de tonnage par rapport à l'année dernière représente une perte financière de près de 32 000 €.
- A l'inverse au titre de la collecte **des cartons** nous enregistrons une hausse du tonnage collecté de **+ 6.83 %** pour atteindre désormais 715 t en 2024 contre 670 tonnes en 2023, 680 t en 2022 et 706 tonnes en 2021 et 611 en 2020.
- Cette collecte s'effectue selon deux dispositifs distincts en déchèterie pour les cartons des particuliers (454t + 8.2 %) et en porte à porte dans le cadre des contrats de redevance spéciale pour les professionnels (262 t + 4.6 %). S'agissant des tonnages des cartons professionnels afin de réduire le coût du service pour la collectivité (transport et tri) mais aussi optimiser l'impact environnemental, ceux-ci sont valorisés auprès d'une entreprise de recyclage implantée sur notre territoire.
- Enfin il convient de noter **l'impact des ressourceries**. Si en matière de tonnages détournés leurs impacts sont parfaitement symboliques (extraction de **30 tonnes** de déchets sur 21 196 t), elles participent toutefois pleinement au développement de notre stratégie de prévention des déchets et de soutien aux associations oeuvrant sur l'éco-responsabilité.

Les produits de fonctionnement

Recettes de fonctionnement en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Participations des communes/TEOM	4 690 957.00	4 683 334.00	4 705 272.00	4 905 699.00*	5 381 085.00 ¹	5 654 490.55	6 081 600,00	6 415 694,00
Redevances spéciale	484 578.54	596 332.57	575 165.21	459 662.07	572 133.88.	826 536.70	702 597.17	744 687.96
Autres ventes de produits finis	500 091,24	559 919.31	322 331.94	471 126.39	695 339.54 ²	638 174.53	639 452.31	757 512.31
Redevance déchèteries	40 331,61	38 085.40	50 372.61	47 869.97	62 061.11	54 497.00	46 197.24	41 867.70

¹ À compter de 2020 la participation des communes intègre en plus de la TEOM les recettes liées au règlement de la prestation de gestion du haut de quai de la déchèterie de Garrigues Ste Eulalie.

Taux d'imposition = le taux de TEOM

- Le taux de la TEOM est unifié pour l'ensemble du territoire du SICTOMU.
- Ce taux a été réduit au cours des exercices 2013/2019 pour passer de 14.78 % en 2013 à 12.10% en 2019 avant de remonter d'un point en 2021 au regard de la très forte hausse des coûts de traitement (+ 50 %), des sombres perspectives du dossier ECOVAL et l'évolution attendue de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP). Depuis le niveau de cette TEOM demeure inchangée.

TAUX DE TEOM	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	14.78 %	13.78 %	13.50 %	13 %	12.9 %	12.5 %	12.1 %	12.1 %	13.1 %	13.1 %	13.1 %	13.1%

- En 2020, l'impact attendu de l'évolution des coûts de traitement avait fait passer le coût forfaitaire de la tonne de déchets facturé par SRE de 96 € à 140 € HT hors TGAP, ce qui représentait une majoration des coûts de traitements de près de 50 % et un impact financier équivalent à 1.81 points de TEOM complémentaire.
- Aussi, pour limiter l'impact des coûts de traitements direct ou indirect, des efforts très importants ont été accomplis par le Sictomu pour détourner des flux, vers le recyclage, le réemploi ou la valorisation matière tant pour réduire la charge financière mais aussi et surtout limiter notre impact environnemental.
- Aussi, le budget prévisionnel 2021 proposait une hausse du taux de TEOM de 1 point pour le passer à 13.1 % puis ce taux a été conservé en 2022 puis en 2023.

Redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures :

- La recette de redevances spéciales d'enlèvement des ordures est arrêtée pour l'exercice 2024 à la somme de 744 687.96 € contre 702 597.17€ pour 2023.
- La redevance spéciale a subi en 2024 une revalorisation de 3.90 % du prix du litre de RESTE afin de prendre en compte l'évolution de la TGAP. Cette augmentation a été appliquée à tous les professionnels (à l'exception des campings) qui ont, quant à eux, subi une hausse complémentaire afin d'engager une unification des tarifs entre les professionnels et les campings.
- Le montant de la redevance spéciale doit donc s'examiner au regard du montant des contrats de l'exercice 2023 majoré du taux d'évolution des tarifs (3.9 % à l'identique de l'augmentation de la dépense des usagers). Le montant attendu était donc de 730 000 €.

Autres ventes de produits finis :

- Il s'agit des soutiens à la valorisation et des recettes de revente de matériaux que réalise pour notre compte Sud Rhône Environnement. La recette au titre de l'exercice 2024 s'élève à 757 512.31 € soit un niveau significativement supérieur à celui de 2023 qui était de 639 452.31 €.

- La lisibilité de la construction de ce montant est à ce jour assez complexe et peu lisible. Le montant fluctue en fonction des flux collectés, des taux de valorisation individuels, des cours des matières premières et de l'évolution des barèmes de valorisation et de soutien. Mais nous pouvons considérer en année pleine une recette attendue minimale de 640 000 € au titre de SRE et de 35 000 € au titre de la revente des cartons.

Redevance déchèteries :

- Le produit lié à la facturation des apports des professionnels en déchèteries a été budgétisé à hauteur de 50 000 €. Le résultat définitif s'élève à 41 867,70 € et est peu satisfaisant puisque l'attendu était de 55 000 € environ.
- Deux éléments peuvent expliquer pour partie cette baisse. Un ralentissement de l'activité lié à l'effet de crise actuellement observé et le détournement des professionnels vers d'autres structures de traitement plus adaptés à leurs flux. Pour autant ce niveau de recette est plutôt décevant et devra faire l'objet d'une analyse affinée.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement en € (réalisées)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges liées au traitement des déchets (62878)	1856 122	1981 984	1905 989	1 983 006	2060 345	2 467 354	2 347 644 . 2 966 889 *	2 375 775 . 3 103 911 *	2 412 327.69 3 195 000* .	2 594 743.60 3 255 000* .
Tonnage de reste	8 231 t	8 214 t	8 296 t	8 496 t	8 200t	8 110 t	8 255 t	7 997 t	7 409 t	7 200 t
Charges de gestion (hors 62878)	586 966	544 591	572 368	710 108	644 910	623 803	971 253	897 669	1 022 350.61	1 245 988.12
Frais de personnel	1752 635	1663 696	1739 158	1801 314	1 839 069	1862 764	1 982 073	2 201 306	2 457 617.54	2 637 928.54
Autres charges de gestion courantes (chapitre 65)	237 343	255 460	177 161	185 205	316 610	308 174	305 027	306 901	496 173.83	465 259.76
Charges financières	152 424	136 797	120 757	106 774	97 913	92 439	86 298	80 844	80 190.5	75 000
Provision pour Risque (Chapitre 68)					300 000	150 000				

* Dépenses de traitement que nous aurions été amené à régler sans les efforts de valorisation complémentaires engagés (Bio-déchets, déchets vert, mobilier, verre, tout venant, fripes, ...).

Charges liées au traitement des déchets (62878) :

La charge de traitement des déchets payée à SRE est le produit de trois variables : les tonnages de déchets, les coûts de traitement et la fiscalité additionnelle. Force est de constater que la situation est très fortement dégradée sur deux de ces trois critères (**augmentation des coûts de traitement de 50 % en 2020,**

et fiscalité additionnelle qui voit le montant de la **TGAP grossir chaque année pour passer de 25 à 65 € HT en 2025. Soit sur 2024** de 52 à 59 € HT/t de déchets **représentant une hausse complémentaire de + 66 000 €** sur l'année.

- Cette année, la baisse des tonnages de déchets de reste (- 2.82 %) ne permet pas de contenir la dépense de traitement (+ 182 500 €) contrairement aux trois derniers exercices où nous avons grâce à des efforts de valorisation des déchets pu contenir de façon très efficace la dépense et faire en sorte que la dépense de traitement de 2023 ait été inférieure à celle de l'exercice 2020 (- 55 000€) malgré l'évolution des coûts de traitement mais surtout de l'évolution de la TGAP qui est passée de 25 à 52 € la tonne sur cette période.

Aussi, sans les efforts des personnels et cadres de la collectivité et les stratégies mises en place afin d'engager une valorisation un réemploi et recyclage local, notre dépense de traitement aurait été de **plus de 3 260 000 €** soit une dépense **de 676 269 € de plus que le montant de la facture** qui nous a été adressée. Ce qui représente une économie équivalente à **1.47 pts de TEOM**.

Ainsi, au titre de l'analyse, **il convient d'ajouter aux 2 584 5140 €** acquittés auprès de SRE et de SMV (Sud Maintenance Valorisation en charge de la valorisation des cartons pro) les dépenses complémentaires qu'auraient représenté le traitement des 2 083 tonnes de déchets verts issus des déchèteries et valorisés en amendement organique, la valorisation des 968 tonnes de mobiliers extraites pour une grande partie de la benne de tout venant ou encore par exemple les économies de traitement des 203 t de reste, les 28 t d'emballages, 46 t de carton

Cette approche présente le double avantage de limiter pour nos administrés l'impact financier des hausses des coûts de traitement des déchets mais aussi et c'est encore plus important d'engager le SICTOMU dans une démarche encore plus écoresponsable en mettant en place un programme de valorisation et surtout de changement des pratiques.

Charges de gestion (hors traitement 62878) :

En 2024, une dépense de 1 245 988.12 € a été réalisée contre 1 022 350.61 € en 2023 ; 897 668.72 € en 2022 ou 971 253.47 € pour 2021. Ce montant global marque une grande disparité de situations :

- Des dépenses nouvelles afin de développer le changement des pratiques (sacs de collecte sélective des emballages 55 000€, 750 composteurs individuels 45 000 €, efforts de communication).
- D'autre part des augmentations conjoncturelles importantes en matière de carburant ou du doublement des charges d'électricité depuis mai 2022 soit + 20 000 €/an ou prestations de broyage de nos sites dans le cadre des OLD pour éviter les risques incendies.
- Des prestations qui deviendront récurrentes (broyage des déchets verts 55 000 €, géolocalisation et facturation des prestations de collecte 40 000 €, augmentation des charges de locations des bennes et caissons de collecte des déchets + 40 000 €...).
- Ou des prestations nouvelles au titre des entretiens des matériels du fait de la forte inflation et de l'accroissement de la flotte de véhicules +85 000 €

Frais de personnel et structure des effectifs :

La masse salariale, pour l'année 2024 s'élève à 2 637 928.54 € en augmentation de 7.34 % par rapport à 2023 (2 457 617.54 €) pour **un effectif de 45 agents (38 titulaires et 7 stagiaires), 1 agent en CDI** et 11 agents contractuels dont 3 en contrat de projet et 5 en remplacement à la date du 1^{er} janvier 2025.

012 charges de personnel		
2019	Total employeur	1 839 068, 98 €
2020	Total employeur	1 862 763, 85 €
2021	Total employeur	1 982 072, 62 €
2022	Total employeur	2 201 305, 67 €
2023	Total employeur	2 457 617, 54 €
2024	Total employeur	2 637 928, 54 €

Au 01/01/2025 : titulaires et stagiaires

Cat A		Cat B		Cat C	
H	F	H	F	H	F
2	1	-	1	34	7
Total : 3		Total : 1		Total : 41	
Total 45 agents titulaires et stagiaires					

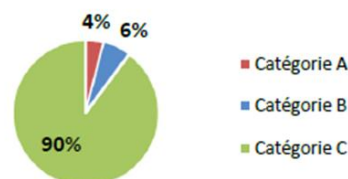
Au 31 décembre 2023, les données de la synthèse du rapport social unique indiquaient :

— Caractéristiques des agents permanents

➤ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	18%	11%	16%
Technique	83%	89%	84%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➤ Répartition des agents par catégorie



— Effectifs

➤ 57 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 40 fonctionnaires
- > 9 contractuels permanents
- > 8 contractuels non permanents



➤ 1 contractuel permanent en CDI

Il convient de souligner qu'au regard de la variabilité de la production de déchets tout au long de l'année, le SICTOMU avait recours à des personnels vacataires pour faire face à des besoins ponctuels (double collecte durant les deux mois d'été, remplacement des personnels titulaires...). Désormais avec l'abandon de la double collecte estivale cette dépense est abandonnée.

Par rapport à 2023, il convient de noter au titre de l'année 2024 :

- Stagiairisation d'un gardien de déchèterie
- Stagiairisation de 3 agents de collecte
- Un contrat de projet à temps non complet pour occuper le poste de gestionnaire du haut de quai de la déchèterie de Garrigues St Eulalie
- Titularisation d'un agent administratif
- Mutation d'un agent administratif
- Instauration de la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au montant réglementaire maximal
- Précision pour la PIPCS au montant maximal de 600 euros
- Augmentation sur la part Noël des enfants, pour la porter de 25 euros à 40 euros et ce, jusqu'au 14 ans de l'enfant (au lieu de 12 ans)
- Vote de la délibération portant augmentation part employeur sur les contrats labellisés prévoyance/maintien de salaire pour passer de 10 € par mois à 15 € par mois, mais entrée en vigueur au 1er janvier 2025

Le temps de travail annuel des agents est réalisé sur la base de 1607 h.

Heures supplémentaires		
2020	Total employeur	51 089,69 €
2021	Total employeur	51 258,77 €
2022	Total employeur	48 560,06 €
2023	Total employeur	53 672,06 €
2024	Total employeur	60 668,84 €

Déclaration masse salariale CNRACL pour assurance statutaire				
Année	Nb agents	TIB	NBI	SFT
2021	41	801 579,44 €	10 232,76 €	7 053,13 €
2022	40	852 604,39 €	10 574,58 €	9 478,50 €
2023	42	907 412,04 €	10 603,68 €	10 981,10 €
2024	44	958 800,45 €	10 527,96 €	8 675,75 €

Total Rifseep		
2021	Total employeur	208 380.52 €
2022	Total employeur	241 284.40 €
2023	Total employeur	270 626.00 €
2024	Total employeur	292 223.27 €

CDI	1 agent
CDD	11 agents étant en contrat au 01/01/2025 (3 Contrat de Projet)

Autres charges de gestion :

Ces dépenses ont baissé de 30 914 € sur 2024 en raison essentiellement de la baisse des pertes sur créances (-22 800 €) marquant un contexte économique plus fragile à l'issue de cette période de fin de COVID.

Charges financières :

Cette charge décroît régulièrement d'année en année. Pour **atteindre 75 000.00 €** de remboursement annuel. Pour rappel, les investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt par autofinancement.

Provision pour Risques :

Le traitement des déchets collectés par le SICTOMU a été confié au Syndicat SRE qui regroupe 5 collectivités (SICTOMU, NÎMES METROPOLE à travers 4 communes – (Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud), CC BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE, CC VALLEE DES BEAUX-ALPILLES, et CA ARLES) soit 53 communes pour 120 000 usagers. Le SICTOMU représente 30% de SRE.

À travers une DSP conclue en juin 2001, SRE a confié à la société ECOVAL la réalisation et l'exploitation d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers sur la commune de BEAUCAIRE (Bail emphytéotique et convention d'exploitation) jusqu'au 18 avril 2025 (Tri Mécano Biologique).

À la suite de différents portant sur les conditions financières de la DSP (considérées par ECOVAL comme insuffisantes) la société ECOVAL a déposé son bilan le 6 mars 2020. Un contentieux est désormais engagé entre la maison mère d'ECOVAL et SRE.

Le litige porte tout à la fois sur le remboursement :

Des dépenses engagées au titre du règlement de la TGAP des années antérieures (taux de refus de tri jugé élevé) et qui représentait au 8 novembre 2019 un montant de 1 874 041 € soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 562 000 € (30 % de 1 874 041€).

Aussi au regard du litige bien réel qui est engagé au titre du règlement du reliquat de TGAP (1 874 041 €), le Comité Syndical de SUD Rhône Environnement (SRE) a décidé la mise en place et le financement intégral de cette provision pour risque y compris la part portée in-fine par le SICTOMU).

De son côté, le litige concernant la VNC (valeur nette comptable) n'a pas au 31 décembre 2024 été engagé.

Les recettes et dépenses d'investissement

Les recettes :

L'encaissement du FCTVA, option offerte au syndicat, a contribué à améliorer les capacités d'autofinancement de la collectivité. La recette, a été de 145 046.06 € en 2023 et 689 995.31€ au titre des opérations d'ordre de transfert entre sections des amortissements.

Montants en € (réalisé)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
040- opérations d'ordres de transfert entre sections	534 137.14	545 703.42	512 548.43	561 876.92	708 607.28	708 393.89	689 995.31	785 133.43
10222- FCTVA	155 114.58	170 202.53	145 714.91	113 020.40	88 072.72	149 593.77	107 989.95	100 341.61

Les dépenses :

Montants en € (réalisé)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 + RAR
16- Emprunt et dette assimilée	407 852.26	330 808.73	164 364.64	133 552.34	138 823.84	144 312.34	150 026.96	152 378.10
20- Immobilisations incorporelles	1 470.00	10 278.00	3 996.00	20 478.26	0.00	14 580.00	15 300.00	121 768.80
21- Immobilisations corporelles *	401 577.59	641 038.34	1 113 284.49	868 027.30	872 327.70	597 216.60	273 065.65	2 607 980.31
23- Immobilisations en cours	635 862.13	23 972.40	48 439.80	9 792.00	9 792.00	.00	108.00	16 992.00
Total dépenses réalisées	1 454 573	1 098 740	1 396 988	1 063 538.9	1 048 702.91	789 257.82	471 884.09	3 002 499.21

Emprunts et dette assimilée :

La charge annuelle de la dette reste stable pour atteindre 152 378.10€ en 2024. Son remboursement ne représente plus désormais que 0.33 point de TEOM ce qui libère une capacité d'investissement bien réelle.

Immobilisations incorporelles :

Les dépenses d'immobilisation incorporelles augmentent très significativement au regard des projets de construction ou d'aménagement porté par notre syndicat et qui concerne la modernisation et l'agrandissement de la déchèterie de Fournès, la réalisation d'une étude pour la création d'un centre de valorisation en remplacement de l'actuelle déchèterie d'Uzes devenue trop exiguë pour permettre la mise en place des nouvelles filières REP et l'accueil dans de bonnes conditions des flux et usagers ;

Immobilisations corporelles :

L'exercice 2023 a marqué une inflexion de la stratégie du SICTOMU qui s'est orienté vers l'élargissement du porte à porte et voit donc se réduire la collecte en apport volontaire. Cet exercice se caractérise par le prolongement des efforts de renouvellement des matériels de collecte ou la modernisation générale de nos installations mais aussi sur le lancement d'études de préfiguration relatives aux mutations de notre syndicat.

Ainsi les dépenses d'investissement ou engagement réalisés ont permis :

- L'acquisition de véhicules de collecte (2 bennes à ordures ménagères et une mini benne pour : 1 256 160.30 €).
- La fourniture de matériels (installation de 2 gravats glisse sur les déchèteries, l'acquisition de 5 caissons de 10 et 30 m3 pour nos déchèteries, ...),
- Le financement des travaux de construction relatifs à l'agrandissement et la modernisation de la déchèterie de Fournès pour (1 086 136.74 €),
- De financer l'ensemble des équipements sur le budget général et de ne recourir à l'emprunt que pour les seules opérations immobilières (création de déchèteries, de centre de valorisation, ...) qui sont des équipements structurants et dont la durée d'amortissement s'opère sur plusieurs décennies.

Enfin, sont engagées différentes études de préfiguration pour l'extension de la déchèterie de Fournès mais aussi pour la définition d'un nouveau centre de recyclage revalorisation en remplacement de l'actuelle déchèterie d'UZES devenue vétuste ou par la réalisation d'une étude sur la modernisation du quai de transfert d'Argilliers.

L'encours de la dette

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	538 395	536 906	536 454	444 212	265 044	228 504	229 651	225 157	233 114	230 537	179 298

L'encours de la dette a chuté fortement en 2019 et restera stable cette année puis une baisse de 50 000 € sera enregistrée pour 2025.

L'encours de la dette du syndicat représente une faible part de la contribution de la TEOM 0.57 point ; ce qui nous permet de faire face ainsi plus facilement à l'augmentation attendue des coûts de la fiscalité additionnelle (TGAP) sur le traitement des déchets.

Bilan, priorités et perspectives

Bilan

Bilan en entrée d'exercice

Pour rappel pour la 1^{ère} fois au cours de la dernière décennie, à la suite de l'augmentation attendue des coûts de traitement, l'exercice 2020, s'était conclu par un déficit de **235 502.69 €** représentant 0.56 point de TEOM. Cette situation de déficit de l'exercice 2020 pouvait entacher la viabilité industrielle de notre collectivité et plus encore le devenir de long terme du syndicat.

Le choix de maintenir le taux de TEOM à un niveau insuffisant pour faire face aux surcoûts qui s'annonçaient avait été retenu lors du vote du Budget Prévisionnel en cette année électorale. Pourtant le taux de TEOM sur le territoire du SICTOMU était l'un des taux les plus faibles du département. Il était passé de 14.78 % en 2013 à 12.1 % en 2019 et 2020.

L'augmentation de 50 % du coût de traitement des déchets avait pesé très lourdement au cours de l'exercice 2020 et si les services n'avaient pas eu la capacité d'engager une forte démarche de valorisation, le déficit que nous aurions dû constater se serait élevé à 724 302 € soit 1.8 point de TEOM.

Pour autant la trésorerie du syndicat restait conséquente 2 625 028.15 € mais elle devait aussi permettre de faire face au risque judiciaire et financier du conflit Ecoval / SRE et ce pour un montant d'environ 2 000 000 €. Ce qui constituait une menace majeure.

Sur le plan technique, le syndicat était très convenablement doté puisque qu'un programme volontariste de remplacement des matériels et équipements avait été engagé. De plus avait été conservé de nombreux véhicules pour faire face aux pannes ou nécessités d'entretien.

Par ailleurs, un plan prévisionnel d'investissement sur 10 ans avait été réalisé et permettait d'organiser avec fluidité et efficience l'ensemble des renouvellements des matériels et la création d'équipements structurants.

De fait, les enjeux techniques sont aujourd'hui de maintenir l'outil de production et donc d'assurer le renouvellement régulier des matériels et la poursuite de la modernisation du service. Ceci s'effectue en recherchant l'optimisation des performances des services et en préparant notre outil industriel à la mise en place d'une fiscalité incitative.

Les flux de déchets captés qu'il s'agisse de la collecte en porte à porte, en apport volontaire ou en déchèterie étaient bien maîtrisés, les taux de valorisation des emballages étaient bons et en croissance nette (+35 % en 4

ans). Et nos performances si nous nous comparons à l'échelle départementale étaient très bonnes tant au niveau des ratios de collecte du reste (232/279) que de la collecte sélective.

S'agissant des modalités de gestion de nos déchèteries nous avons, grâce à la construction de la déchetterie de Vallabrix, mis en place une structure de référence de haute qualité qui permet à l'ensemble des équipes de progresser. D'ailleurs pour l'inspecteur des installations classées, les bureaux d'études ou les éco-organismes qui sont intervenus sur nos sites (bien que souvent exigus), elles sont jugées très bien gérées. Pour autant il nous reste encore des marges d'améliorations importantes.

La séquence de redémarrage des déchetteries du SICTOMU lors de la séquence de pandémie s'était faite avec une grande efficacité et fluidité. Quant à la prestation nouvelle de gestion du haut de quai de la déchetterie de Garrigues Sainte Eulalie, elle a amélioré considérablement les conditions d'accueil et de tri du site. Enfin, nous avons pu mettre en place des filières de valorisations nouvelles et efficaces qui nous avaient permis de réaliser une économie de plus de 2300 tonnes de traitement par an et construire des partenariats durables et d'excellence.

Les exercices 2019 et 2020 avaient montré que nous étions réactifs et efficaces pour organiser l'adaptation de notre syndicat. La prise en gestion directe du haut de quai de la déchetterie de Garrigues St Eulalie, l'intégration de la commune de Bouquet, la révision de nos statuts, la modification de nos partenaires historiques de collecte des textiles, la poursuite intégrale de la collecte lors des phases de confinement, les conditions de redémarrage des déchèteries réalisées tout à la fois par anticipation et professionnalisme, la remise en service en quelques jours d'une double collecte estivale ou encore la mise en place de partenariats avec des industriels ou des associations avaient pu largement le démontrer...

Sur les modalités de collecte nous réalisons des efforts importants pour améliorer la qualité du service, (acquisition de véhicules spécialisés performants (BOM, BOM grues, mini-bennes, poly bennes, Packmat, Véhicule de lavage haute pression..., visuels de sensibilisation sur le flanc des bennes, collecte des encombrants en porte à porte, ...) renforcement et intégration des sites (conteneurisation aérienne et enterrée) et nos capacités d'optimisation de la collecte sélective s'en trouvaient décuplées. Sur le plan des performances, nous avons conscience que nous pouvons encore améliorer nos résultats en matière de coûts de collecte et de refus de tri et nous avons engagé avec nos équipes un travail en ce sens.

Au titre des ressources humaines, les personnels administratifs, sont impliqués, responsables et compétents toutefois il convenait de mettre en place les moyens nécessaires pour sécuriser certaines fonctions. Enfin s'agissant des équipes techniques, elles étaient opérationnelles, et reconnues pour assurer un service de qualité. Pour autant des efforts devaient encore être produits afin d'améliorer le professionnalisme et l'efficacité des équipes.

Au titre du périmètre, des statuts ou de la gouvernance, notre syndicat fonctionnait désormais dans un mode apaisé et pleinement collaboratif. Cette situation était due notamment à la mise en place en 2017 puis en 2020 lors de l'élection du nouvel exécutif d'un bureau syndical parfaitement représentatif de chacune de nos collectivités.

Restait l'incertitude technique et financière que fait peser notre partenariat avec Sud Rhône Environnement tant par l'existence d'un contentieux historique avec son délégataire mais aussi en raison des choix de traitement mis en place, l'enfouissement dont les coûts (prestation et fiscalité) nous obligeaient à une grande prudence et une grande vigilance.

Aussi, au regard de nos exutoires et des enjeux de valorisation du Plan régional, il convenait de porter un effort significatif sur la réduction du volume de la poubelle.

De fait, nous faisons le constat qu'une politique résolument active de réduction des flux de déchets, restait la seule solution permettant d'obtenir des performances environnementales, techniques et financières satisfaisantes.

Les ajustements et évolutions engagés au titre de l'exercice 2024

En 2020 la situation de pandémie avait fortement impacté le fonctionnement des services. Aussi, afin de garantir la sécurité des personnels l'organisation de la collecte avait été réadapté (5 bennes de collecte au lieu de 4, **généralisation du mono-ripage**, horaires décalés, autorisation de départ dès la fin de tournée, adaptation de certains postes administratifs au télétravail) ce qui avait permis de passer de façon fluide l'ensemble de l'exercice et depuis nous avons généralisé le mono-ripage.

Parallèlement le Président a souhaité développer la collecte sélective des emballages en porte à porte de façon à faciliter le geste de tri et optimiser les tonnages captés. Ce développement s'est effectué par collecte en sacs translucides individualisés de façon à permettre la vérification et le contrôle du tri et la réduction drastique des

refus. Ce qui s'avère une très bonne initiative puisqu'elle encourage réellement la responsabilisation et le changement des pratiques.

Ce développement pour éviter d'être trop impactant financièrement a été réalisé en organisant la suppression de la double collecte estivale. Cette évolution est désormais rentrée dans les mœurs.

Depuis 2022, les tonnages sont repartis à la baisse en raison tout à la fois de la baisse du pouvoir d'achat et de la mise en place intensive de l'obligation de tri à la source des biodéchets. Ainsi nous avons franchi pour la première fois la barrière des 8 000 tonnes de déchets produits (7997) en 2022 puis 7409 t en 2023 et cette année nous sommes à 7200 t. Nous pouvions même espérer en milieu d'année être en dessous des 7000 tonnes sans l'accroissement inattendu des taux de verre dans nos OMR.

Les recettes de redevances redeviennent conséquentes d'autant que le nouveau système d'enregistrement des levées permet d'avoir une plus juste comptabilisation des professionnels au bac. Toutefois la crise COVID et le ralentissement économique engendré par l'hyperinflation liée à la guerre en Ukraine a fragilisé nombre d'établissements et de fait de nombreuses disparitions d'entreprises ont été constatées.

Sur le plan technique et industriel l'exercice 2024 s'inscrit dans le prolongement des actions conduites dans les années antérieures (renouvellement et modernisation du parc de matériel avec l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères et d'une mini benne)

	Nombre	Prix moyen	Montant	Durée d'amortissement	Besoin annuel
Véhicules	9bom,4bom-gr, 1pack 2polyb, 3mb,6 VI		5 780 000	PL 9 ans VI et mb 7 ans	650 000 €
Bâtiment et sites			9 000 000	25 ans	360 000 €
PAV	275 aériens 90 enterrés	1200 6000	330 000 540 000	7 ans	125 000 €
Maintenance					160 000 €
Autres matériels				7 ans	75 000 €
Bacs de collecte	15 000	30	525 000	7 ans	65 000 €
Caissons de déchèteries	70	6 500	455 000	7 ans	65 000 €
TOTAL					1 500 000 €

Le besoin annuel d'investissement pour assurer le renouvellement de nos équipements est donc de 1,5 M€ hors nouvelles opérations.

Les efforts portés sur la mise en place d'outils de géolocalisation des véhicules et de suivi des levées de collecte sont désormais opérationnels. Ces nouveaux équipements, s'ils permettent aux responsables d'optimiser au mieux les tournées de collecte, de piloter les équipes, ou d'apprécier l'avancée et les difficultés rencontrées par les équipes, permettront aussi et surtout la mise en place à moyen terme d'une fiscalité incitative basée sur la production réelle de chacun ce qui devrait permettre de réduire d'environ un tiers la production de déchets et **passer ainsi en dessous de 135 kg de déchets par habitant et par an.**

Sur l'approche métier la volonté du Président a été de renforcer le service aux personnes dans une logique de simplification et de fluidité en proposant autant que faire se peut des solutions d'accompagnement en matière de gestion des déchets. Ainsi a déjà été mis en place un nouveau service de collecte des encombrants à domicile. Le choix retenu a été de créer non seulement un nouveau service de proximité mais aussi, de favoriser l'intégration sociale en mettant en place un partenariat avec le centre social intercommunal Pierre Mendes France.

Cette évolution s'exprime aussi au travers de la recherche de simplification de la collecte sélective par création d'un service de collecte en porte à porte (amorce de la collecte des emballages en sacs en décembre

2022 sur trois communes, Flaux, Valliguières et Pognadoresse) qui est aujourd'hui généralisé. Reste que ce type de dispositif s'il peut permettre d'engager une meilleure responsabilisation des usagers et donc faire chuter les tonnages collectés doit être finement contrôlé pour éviter que les surcoûts de collecte ne soient trop pénalisants.

Au titre de nos équipements structurants, il s'agit d'engager l'évolution et la modernisation des sites afin d'apporter une plus grande fluidité et une plus grande fonctionnalité de ses équipements et les projeter vers l'échéance 2050. Ainsi trois opérations sont en cours :

- La première concerne l'évolution de la déchèterie de Fournès de façon à créer l'équivalent de l'équipement de Vallabrix sur la CCPG, le marché de travaux a été lancé et la réception du chantier devrait intervenir au cours de l'été 2025.
- La seconde est de remplacer sur un autre site plus vaste la déchèterie d'Uzès par un centre de tri / valorisation qui porterait alors une triple mission. La première est bien évidemment la collecte séparative de haut niveau des déchets. La seconde est de pouvoir assurer une mission de sensibilisation et de formation avec l'accueil de groupes ou scolaires et enfin une approche relative à l'économie circulaire et la réutilisation en créant une série d'alvéoles de dépôts / retrait libre. L'idée est de compléter ce dispositif en associant dans la continuité de la déchetterie une Recyclerie. Le marché de Maîtrise d'œuvre a été lancé et les premières études devraient intervenir dans les prochaines semaines.
- La troisième est la conduite d'une réflexion sur le devenir du quai de transfert et son adaptation à l'évolution des flux et exutoires attendus.

Enfin une profonde mutation du rôle et des missions portés par notre Syndicat

Les exercices 2022 et 2023 marquent une modification très sensible des orientations du syndicat. Si la dimension technique et industrielle de la collectivité demeure et s'inscrit dans une certaine continuité (hormis la collecte sélective des emballages en sacs), est mise en avant la nécessité **de dépasser très largement notre domaine strict d'intervention pour s'engager sur la prévention et le changement des pratiques.**

Car il apparaît évident tant pour des raisons financières qu'environnementales que notre enjeu n'est plus de collecter les déchets, ni même de les valoriser (ces enjeux-là étant déjà atteints et dépassés) **mais d'engager véritablement le changement des pratiques de nos concitoyens** pour aller vers un territoire respectueux, responsable et sobre en matière de production de déchets. C'est à la fois un enjeu de dimension politique mais aussi à court terme une absolue nécessité réglementaire.

Cette stratégie repose essentiellement sur un tripode (**Communication, Collecte sélective et Compostage**) où les actions se répondent, se complètent et permettent en occupant l'espace de conduire à une prise de conscience progressive et durable des enjeux du déchet par nos concitoyens.

Ainsi en matière de communication un ensemble de programme d'action a été lancé et se décline au travers du triptyque « **Réduire Composter Trier** ».

Le plan de communication a été élaboré et validé fin 2023. Il définit :

- les cibles prioritaires (communes, élus, usagers, scolaires, professionnels, ...),
- arrête les axes de progression de la collectivité (prévention des déchets, lutte contre le Gaspillage Alimentaire, recyclage et réutilisation, compostage des biodéchets et enfin l'ensemble des opérations de tri avec une attention particulière sur le tri des emballages),
- définit les vecteurs de communication (évolution du site internet, présence du SICTOMU sur les réseaux sociaux, collaboration appuyée avec les communautés de communes et communes sur la mise à disposition d'articles afin d'alimenter leurs gazettes, vidéo métier et institutionnelles,
- propose en collaboration avec nos partenaires des programmes de sensibilisation des collégiens et lycéens type fresques du déchet ou fresque du gaspillage alimentaire, l'office de tourisme sur la gestion des déchets au sein des gîtes et établissements touristiques, ...

L'ensemble de ce programme permet de nous positionner comme Le référent sur la question du déchet et un acteur « facilitateur » pour le développement de ces pratiques sur le terrain.

En matière de collecte sélective la stratégie est double il s'agit de rendre plus visible le geste de tri de façon à le généraliser tout en veillant à la qualité de celui-ci. Aussi a été décidé la mise en place de la collecte en porte à porte des emballages ce qui classiquement devrait doper d'environ 15 à 20 % les tonnages de déchets collectés en plus des progressions annuelles traditionnelles.

En effet le geste est plus simple que de se rendre au conteneur, plus visible et permet d'encourager les plus réticents à s'engager en matière de tri. Inversement pour éviter l'accroissement des refus de tri inhérent à la collecte sélective en porte à porte a été décidé la distribution de sacs identifiés, un suivi strict de la conformité du contenu par les personnels de collecte et autant que faire se peut l'interdiction des bacs de regroupement.

Pour mettre en place cette stratégie, des réunions de sensibilisation avec les élus ont eu lieu au sein des mairies, puis des réunions publiques auprès de chacune de nos communes, enfin des séquences de distribution de sacs individualisées.

De fait toute une campagne de communication s'est donc développée de façon concomitante avec les cessions de formation au compostage créant ainsi une résonance et une permanence de la question de la valorisation des déchets.

Enfin en matière de compostage, un effort important a été porté sur la mise en place d'une filière de valorisation des bio déchets par la mise en place d'un réseau dense et diversifié de partenariats sur le compostage individuel ou collectif.

- Convention de partenariat avec la CCPU pour le cofinancement à 100 % des composteurs individuels de nos usagers communs.
- Création de référents compostages communaux sur l'ensemble de nos communes afin d'animer les territoires et porter les projets locaux,
- Mise en place de référents de sites pour gérer au quotidien les sites de compostage-partagé.
- Fabrication de composteurs collectifs par le centre social intercommunal Pierre Mendes France,
- Réalisation en partenariat avec les communes et la CCPU de cessions de formations au compostage de 45 minutes afin de fournir les connaissances et compétences nécessaires à nos administrés pour exploiter durablement et avec efficacité les matériels mis à disposition,
- Généralisation du compostage dans les écoles, établissements scolaires...
- Distribution en 2023 de près de 1 000 nouveaux composteurs puis 700 en 2024 pour atteindre désormais 6 800 composteurs implantés sur notre territoire permettant de couvrir plus de 50 % des 13 000 logements avec jardins recensés au sein de nos communes.

Perspectives techniques et financières

Évolution réglementaire et plan régional :

Le PRPG Occitanie (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets) a été adopté fin 2019 et s'inscrit dans le respect des objectifs de la loi Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Il est actuellement en cours de révision et le rendu des modifications à eu lieu le 12 février 2025.

Il fixe une obligation de **réduction de 15 % des quantités des DMA** entre 2015 et 2030

Il prévoit **d'augmenter la valorisation** matière et fixe le taux de valorisation des déchets (DMA) à 55 % en 2025 (le SICTOMU est à 60 % en 2023), 60 % en 2030 puis 65 % en 2035.

Et pour les déchets ne pouvant faire l'objet de valorisation matière oblige la valorisation énergétique d'au moins 70 %.

Et fixe par rapport au tonnage de 2010 un abaissement des tonnages annuels mis en décharge de 50 % en 2025. **Ce qui dans le cas du SICTOMU ou plus largement de SRE est impossible puisqu'aujourd'hui l'intégralité ou presque des déchets ultimes est désormais enfouie sur le site de Bellegarde.**

Puis limite à compter de 2035 à 10 % les tonnages de DMA mis en décharge.

Impacts financiers :

L'ensemble de ces réglementations sont accompagnées de mécanismes coercitifs financiers qui rendront insupportable la non atteinte des résultats (TGAP, TGAP majorée, Bonus-malus, ...)

Vers un territoire « zéro déchet » :

- Les contraintes liées à l'accroissement des coûts de gestion des déchets, tout autant que nos enjeux d'élus et de citoyens éco-responsables, porteurs d'une vision de long terme, nous conduisent à engager une politique volontariste de réduction de la production et de la toxicité de nos déchets.
- Se double à cet enjeu cardinal de prévention, une volonté d'optimisation des performances de collecte sélective, de réemploi et de réutilisation.

- C'est donc une politique active de sensibilisation de prévention et de changement des pratiques tout autant que de rationalisation des services qui devra se développer dans le cadre de cette mandature et de la suivante.

- Celle-ci se développera autour d'un ensemble de leviers de communication et de sensibilisation pour chacun des acteurs qu'ils soient usagers, professionnels ou élus tout autant qu'au travers d'un ensemble de propositions techniques.
- L'objectif attendu est la baisse régulière et significative des tonnages de déchets de reste et par corollaire la hausse des tonnages des collectes sélectives ou encore le compostage des déchets fermentescibles. Il est intéressant de noter que pour la première fois le SICTOMU passe en dessous de la barre des 7 200 tonnes de déchets de reste produites et alors même que nous sommes sur une très légère augmentation de la population.
- Pour apprécier l'efficacité et la performance des actions qui seront conduites, des indicateurs pertinents seront mis en place tels que : le suivi des productions (tonnages et taux), les taux d'implantation des équipements, la typologie des matériels (volumes des bacs, capacité des composteurs, ...) ou encore les performances de collecte (...), encore faudra t'il les suivre....
- Consommer localement, éviter les emballages, valoriser ses déchets par réemploi ou réutilisation, Allonger la durée de vie des objets, trier plus et mieux ou encore réduire son empreinte sont les enjeux sur lesquels nous devons nous inscrire. Et qui se traduira dans les prochains mois par la présentation en Comité Syndical d'un plan de prévention des déchets.
- L'objectif de fond est d'associer à notre territoire remarquable à bien des titres une « excellence » ou tout au moins une performance environnementale de haut niveau sur le domaine des déchets qui puisse participer à l'attractivité et au développement touristique et économique de notre territoire. Il s'agirait là d'un atout supplémentaire pour notre territoire qui cultiverait une image encore renforcée d'un espace protégé, valorisé et porteur d'avenir.

Évolution attendue des tonnages à collecter en 2025 :

- Malgré les efforts et la politique mise en place en matière de prévention et de sensibilisation des déchets qui est et sera développée nous devons anticiper les productions de déchets et les évolutions suivantes.
- Ces différents tonnages prennent en compte tout à la fois les éléments tendanciels, les efforts accomplis ou à accomplir par la collectivité mais aussi les marges de sécurité permettant de construire rationnellement le budget.
- Enfin est pris en compte pour le calcul prévisionnel de ce gisement l'évolution des modalités de fonctionnement de la déchèterie de Fournès (mise en place d'un pont bascule, ...) et sa fermeture durant 5 mois.

Flux	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Attendu 2025
Reste - 3.6 %	7 403	7 200	6 950
Emballage +10.2 %	1 155	1 179	1 299
Papier - 6.0 %	578	558	525
Verre + 8.2 %	1860	1789	1936
Cartons + 2.0 %	670	716	730
Déchets verts - 6 %	2757	2 967	2 800
Gravats + 0 %	2 861	2 575	2 575
Déchets divers - 2 %*	1 197	1 366	1 175*

Flux	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Attendu 2025
Bois + 0 %	740	795	795
Métaux + 5.7 %	485	473	500
DEEE + 2.5 %	338	356	365
Mobilier** + 5 %	1 110	968	1165**
Plâtres + 0 %	330	234	330
DDS + 0 %	82	85	80
Batteries + 0 %	7	8	10

* - 2 % par rapport à la valeur 2023 ; + 5 % par rapport à la valeur 2023

- Au regard des changements de comportements que nous souhaitons provoquer auprès de nos concitoyens notre attention devra être portée avec acuité sur deux flux particuliers afin d'apprécier les évolutions prévisibles et imaginer les modalités de collecte ou d'organisation afférentes.
- Il s'agit d'une part de la fraction d'emballages qui devrait subir une augmentation qualitative et quantitative à minima de l'ordre de 12.5 % en raison d'une part de la couverture des zones blanches, du renforcement

du dispositif sur Uzès, la prise d'habitude de la collecte sélective et de la distribution de sacs, la prise en compte des flux touristiques,

- Des tonnages de reste qui devraient être impactés par la poursuite de la généralisation du compostage individuel (500 composteurs soit 100 t) , de l'accroissement des tonnages d'emballages qui viennent se défalquer 90 t, la poursuite du retrait des bacs individuels de forte capacité et l'impact de la grille de dotation 20 t, un complément de captation des textiles d'environ 10 t, le contrôle de la conformité du contenu du bac de reste par nos équipes 50 t (0.66 %), soit un total minimum de 270 t de baisse attendue du tonnage (- 3. 7 %).
- Enfin sujet de vigilance c'est les conséquences de la mise en place de la filière PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) qui pourrait entraîner des déplacements de flux importants des professionnels en cas d'acceptation de ces derniers sur les déchetteries publiques.

Gestion du contentieux d'Ecoval :

Qui devrait normalement voir d'ici la fin de l'exercice un débouché favorable et donc la fin des masses financières mises en place au titre d'une épargne de précautions :

Impact de l'évolution du montant de la TGAP et la mise en place de la TGAP complémentaire :

TGAP en € HT par tonne	2014 2015 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir de 2025
Enfouissement installation autorisée avec valorisation du biogaz à + de 75%	20	23	24	24	25	37	45	52	59	65
Incinération avec valorisation énergétique de + de 65 %	4.08 4.11 4.13	5	5	6	6	11	12	13	14	15

Sont concernés par l'enfouissement les tonnages de reste (7 200 t), les refus de tri (300 t) et les déchets tout venant collectés en déchèteries (1400 t) ... soit désormais environ 8 900 tonnes à l'année. Contre, 10 730 t en 2021 et 10 000 t en 2022 ou 9100 t en 2023

Auquel il convient d'ajouter un montant complémentaire de 5 € ht par tonne de déchets dès lors que la capacité administrative du ISDND sera dépassée soit pour 47 % des flux soit une dépense complémentaire d'environ (2,5 €*9100 t = 22 750 € HT)

Impact de la TGAP en € par an	2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir de 2025
Montant de la TGAP par tonne	24	25	37	45	52	59	65
Montant de la TGAP complémentaire par tonne au de la du seuil administratif (47 %)							5
Coût estimé des TGAP réel ou * sur la base des tonnages 2019	283 404	295 212	436 914	494 250	552 865*	696 701*	792 552*
Soit par foyer et par an en €	25	26	38	42.9	55*	61*	71*
Impact sur le taux de TEOM par rapport à l'exercice n-1		+ 0.029	+0.354	+ 0.13	+0.206*	+ 0.206*	+ 0.177*
Impact cumulé sur le taux de TEOM 2019 en pts de TEOM		+ 0.029	+ 0.381	+ 0.511	+ 0.823*	+ 1.029*	+ 1.206*

REÇU EN PRÉFECTURE
le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com

71_06-030-253001135-20250409-14_2025_04_

Impact de l'évolution des coûts de traitement et des efforts de valorisation :

A périmètre constant de tonnages et de tarifs à la tonne en ne faisant varier que l'évolution de la TGAP si nous nous basons sur l'exercice 2019 nous observons que l'augmentation du coût qui aurait dû être payée auprès de SRE représentait 800 000 euros supplémentaires (2 308 k€ en 2019 et 3 104 en 2022 et 3 198 483 €) soit près de 2 points de TEOM

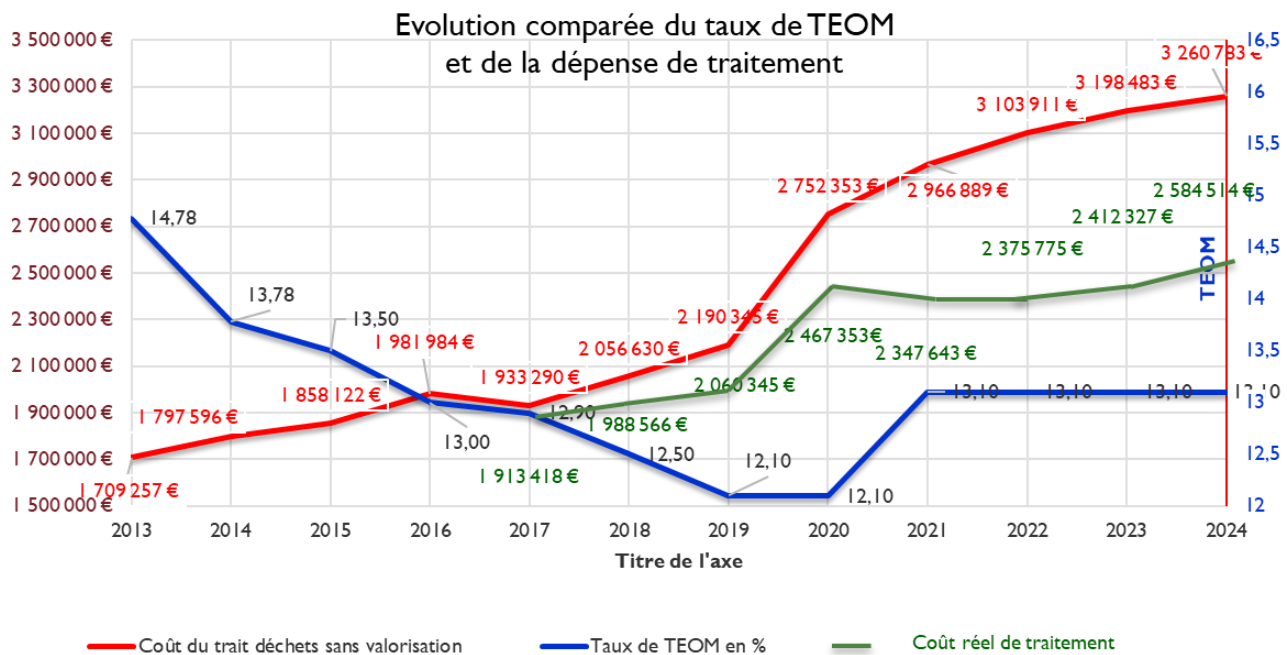
D'où l'importance financière et plus encore environnementale de s'engager résolument sur le recyclage, la valorisation de nos déchets et/ou le traitement à la parcelle (compostage, réutilisation...)

Pour la seule année 2023 c'est une économie de près de 727 000 €, l'équivalent de **1.71 points de TEOM** que représentent les efforts de valorisations réalisés sur l'année. Mais représente aussi exactement l'excédent de fonctionnement de l'exercice.

Aujourd'hui, sur cette même base de coûts de traitement et à périmètre constant de production de déchets, les dépenses attendues et prévisionnelles sont donc de :

Périmètres constants Réf : tonnages 2019 Tarif sur la base de ceux de 2021	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 augt 7.24 % tonnes	2022	2023	2024
Coûts théoriques de traitement SRE	1 797 596	1 858 122	1 981 984	1 933 290	2 056 630	2 308 348	2 752 353	2 966 889	3 103 911	3 198 483	3 260 783
Dont TGAP (estimation si enfouissement)	182 968	202 536	214 936	237 670	248 003	283 404	295 212	436 914	494 250	552 865	615 165
Economies * réalisées par valorisation des déchets verts extraction du mobilier, textiles, verre,	0	0	0	27 300	73 300	144 300	285 700	619 245*	728 135	786 156	676 269
Traitement réellement Acquitté à SRE	1 797 596	1 858 122	1 981 984	1 905 989	1 983 006	2 060 345	2 467 353	2 347 644	2 375 775	2 412 327	2 584 514

Ainsi par rapport aux tonnages produits en 2019 nous avons extrait en 2024 : 4845 t de déchets comprenant (2200 t de déchets verts, 968 t de mobilier, 1077 tonnes de reste, 138 t de verre, 327 t d'emballages, 95 t de cartons, 40 t de fripes...) contre 5 071 en 2023



De fait tout comme dans nos communes nous sommes passé d'une logique de salubrité à une logique de gestion des déchets, nous sommes au sein de nos syndicats passé d'une logique de collecte à une logique de prévention.

Impact de la mise en place de la gestion des biodéchets :

La gestion des biodéchets est désormais obligatoire depuis le 31 décembre 2023. Pour anticiper cette évolution réglementaire il a été produit à l'échelle du territoire une étude sur la faisabilité de la mise en place de la collecte sélective des biodéchets. Ont été analysées tout à la fois des solutions de collecte en porte-à-porte mais aussi des solutions de gestion chez l'habitant par mise en place de composteurs individuels ou collectifs.

Au regard du territoire rural du SICTOMU, le choix du tout compostage a été retenu. Il implique la mise en place de 13 000 composteurs individuels ainsi que de 195 sites de compostage partagé. Les éléments ayant conduit notre choix se sont appuyés tout à la fois sur le volet économique (moins de traitement, moins de collecte, moins de coûts de fonctionnement des équipements) que pour des raisons environnementales (salubrité publique, économie circulaire, modification des comportements) d'où l'espérance de changer les pratiques de nos concitoyens.

Pour piloter et conduire cette action un chargé de mission fermentescibles a été recruté (poste financé sur trois ans à 100 % par l'ADEME).

Désormais un plan d'action se développe afin d'organiser sur chacune des 35 communes du SICTOMU la mise en place de référents communaux sur le compostage véritable relais et animateurs locaux sur le domaine. Parallèlement des efforts de sensibilisation ont été conduits auprès des établissements scolaires (école primaire, collège, lycée, établissement professionnel), afin d'engager l'ensemble de ces établissements sur la mise en place du compostage collectif et la valorisation des déchets.

Parallèlement ont été mis en place un partenariat avec la communauté de communes du Pays d'Uzes afin de permettre l'acquisition de ces composteurs par les administrés de façon gratuite en conditionnant cette mise à disposition à la participation d'une formation d'environ 45 min permettant d'acquérir les bases et les savoir-faire en la matière. Cette stratégie est désormais opérationnelle sur l'une de nos 2 communautés de communes à la communauté de commune du pays d'Uzès elle devrait en 2025 s'appliquer sur l'ensemble de notre territoire.

L'exercice 2023 a permis la distribution de 1000 composteurs individuels et le cofinancement des composteurs entre la communauté de communes du pays d'Uzès et Le Sictomu. De plus, a été réalisé le recrutement d'un second maître composteur. Quant à l'exercice 2024, il a permis de compléter le dispositif avec l'implantation complémentaire de 700 nouveaux composteurs individuels et d'organiser sur la quasi-totalité de nos communes la mise en place de composteurs partagés.

La dépense envisagée pour l'acquisition de ces matériels a été d'environ 90 000€ et fait l'objet d'un marché public réalisé en 2022. Concernant les recettes, il devrait être enregistré 45 000€ au titre de la vente de ces matériels auprès des usagers où de la participation de la CCPU à cette action. Ce qui a permis de réduire d'environ 150 tonnes les tonnages de reste collectés soit une économie directe de 27 000 € environ auquel il convient d'ajouter à peu près le même montant au titre des effets induits.

Aujourd'hui sur le **territoire 6800 composteurs individuels ont été distribués par le SICTOMU** depuis 2002 soit **un taux de couverture de près de 52.3 % des logements avec jardins**.

Le tonnage de bio-déchets détourné en 2024 est de 1016 t selon les critères de l'ADEME (en prenant seulement en compte les composteurs livrés par le SICTOMU)

Impact de l'évolution des modalités de collecte des emballages :

Afin de faciliter la collecte sélective, et réduire les taux de refus observés, l'actuelle mandature a souhaitée organiser une collecte en porte-à-porte des emballages. Pour ce faire ont été distribués à la population des sacs transparents afin de permettre aux agents de collecte de pouvoir assurer une collecte rapide et performante tout en pouvant vérifier la conformité du contenu du sac.

Pour éviter que l'usage des sacs soit détourné mais surtout pour responsabiliser les utilisateurs les sacs sont identifiés et rattachés à un usager avec son adresse et son N° de téléphone. De ce fait le risque d'abandon des sacs non collectés est réduit, et même en cas de rassemblement des sacs de collecte en un point de regroupement il est facile d'observer les erreurs de tri, refuser le sac, remonter l'information par voie téléphonique au propriétaire et engager ainsi une boucle d'amélioration continue.

On peut féliciter les personnels de collecte qui jouent véritablement le jeu et n'hésitent pas à faire remonter à leur hiérarchie les situations de non-conformité afin qu'un appel soit réalisé à l'usager afin de corriger le tir.

La collecte en porte à porte des emballages représentant un coût nettement plus élevé du fait de la nécessité d'employer un nombre plus conséquent de personnels et de matériels pour la réaliser, il a été proposé que celle-ci soit réalisée en mono ripage de même que la collecte des ordures ménagères.

Engagement avait été pris de réaliser cette nouvelle collecte à périmètre constant aussi, les besoins en personnel nouveau devaient être inexistant et seules devaient être enregistrées les dépenses en fonctionnement des véhicules qu'il s'agisse de carburant ou de la maintenance des matériels et de fourniture des sacs de collecte pour un montant annuel d'environ 80 000€.

Ainsi devraient être consommés non pas 140 000 l de carburant comme chaque année mais de l'ordre de 150 000 l à l'issue du complet déploiement. Le second poste devant évoluer étant la dépense de maintenance qui devait passer de 120 000€ à 175 000 € pour l'exercice 2024.

Dépenses complémentaires de personnel :

Pour accompagner cette évolution il est proposé d'accentuer les efforts sur le domaine administratif par le recrutement de deux agents.

Le premier au titre des moyens généraux avec le recrutement d'un responsable des ressources humaines et des finances. Agent qui, dans le cadre de la mission de son service, aura à terme à reprendre à son compte la redevance spéciale des différents professionnels et à moyen terme à la mise en place d'une redevance incitative devant conduire à la réduction significative des tonnages de déchets produits par nos concitoyens. Dans ce contexte les économies de traitement et de réduction des dépenses de collecte devraient compenser très largement le salaire ou les salaires des personnels administratifs qui seront recrutés.

Le second domaine de renforcement concerne la communication. Comme l'a été évoqué le Président, le SICTOMU s'engage résolument vers le changement des pratiques il s'agit donc non plus d'organiser la simple collecte mais aussi et surtout de réduire les tonnages de déchets produits par nos administrés. De fait un ensemble d'actions de sensibilisation ou de communication sont donc désormais nécessaires.

Les dépenses envisagées pour la constitution de ces 2 postes de cadre en année pleine est d'environ : 40 000 € chacun.

S'agissant des autres personnels le traitement indiciaire des personnels ne devrait évoluer que dans le cadre des avancements de grade ou d'échelon selon les règles communes de la Fonction publique territoriale de même pour le régime indemnitaire des personnels. A ce titre **le SICTOMU a élaboré ses LDG** (ligne directrice de gestion).

Le temps de travail est désormais organisé sur une base annuelle de 1607 h pour l'ensemble des personnels techniques ou administratifs.

Recettes : Impact des efforts de valorisation sur le résultat de la TEOM :

Comme nous l'avons observé les efforts de valorisation qui ont été conduits au titre de l'exercice 2024 ont permis de réaliser une économie de traitement d'environ 786 000 € soit l'équivalent d'environ 1,80 point de TEOM.

La loi de finances 2025 annonce une réévaluation du nombre de bases à minima de 1.8 %. La dépense nouvelle sera essentiellement liée à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluante et le financement en année pleine des personnels administratifs évoqués plus avant.

De fait il est proposé **de ne pas modifier le taux de la TEOM** au titre du présent exercice mais d'accroître les recettes des prestations conduites au titre des différentes redevances qu'il s'agisse des professionnels au titre de la collecte des ordures ménagères ou des accès en déchetterie dans les mêmes proportions soit de 6 % afin de prendre en compte l'évolution de la TGAP qui passera de 59 à 65 € auquel viendra s'ajouter une TGAP complémentaire de 5 € /t sur l'excédent de tonnage enfoui au-delà de l'autorisation administrative.

L'ensemble de ces recettes nouvelles devant tout à la fois couvrir l'augmentation des coûts de traitement (évolution de la TGAP et des coûts de traitement).

Etant précisé que sera désormais abandonné les tarifications forfaitaires de la redevance spéciale 1 a et 1 b au 1^{er} janvier 2026 afin d'engager les acteurs des métiers de bouche dans de véritables efforts de tri et de valorisation selon les obligations réglementaires qui leurs sont dévolues.

Epargne, endettement

Besoin de financement :

Le dernier budget qui par son résultat de clôture de la section de fonctionnement permettait d'obtenir une capacité d'investissement suffisante (1.5 M€) est le budget 2018. Celui-ci avec ses 674 172 € d'excédent de fonctionnement son FCTVA de 170 000 € et sa dotation aux amortissements 545 700 € permettait de se rapprocher des 1 300 000 € de besoins d'investissements annuels.

Au titre de l'exercice 2024, l'excédent de fonctionnement a été de 349 589.75 €, le FCTVA de 100 341,61 € enfin sa dotation aux amortissements de 785 133.43 € soit un total de 1 235 064.79 €.

Nous avons décrit en page 22 la décomposition récurrente du besoin de financement annuel du SICTOMU afin de permettre la maintenance et le renouvellement des équipements hors nouvelle opération. **Le montant calculé est de 1.5 M€/an.** Soit un manque de ressource d'environ 265 000 € pour être parfaitement confortable. Ce qui doit nous conduire à poursuivre nos efforts de réduction des déchets ce qui est parfaitement réalisable.

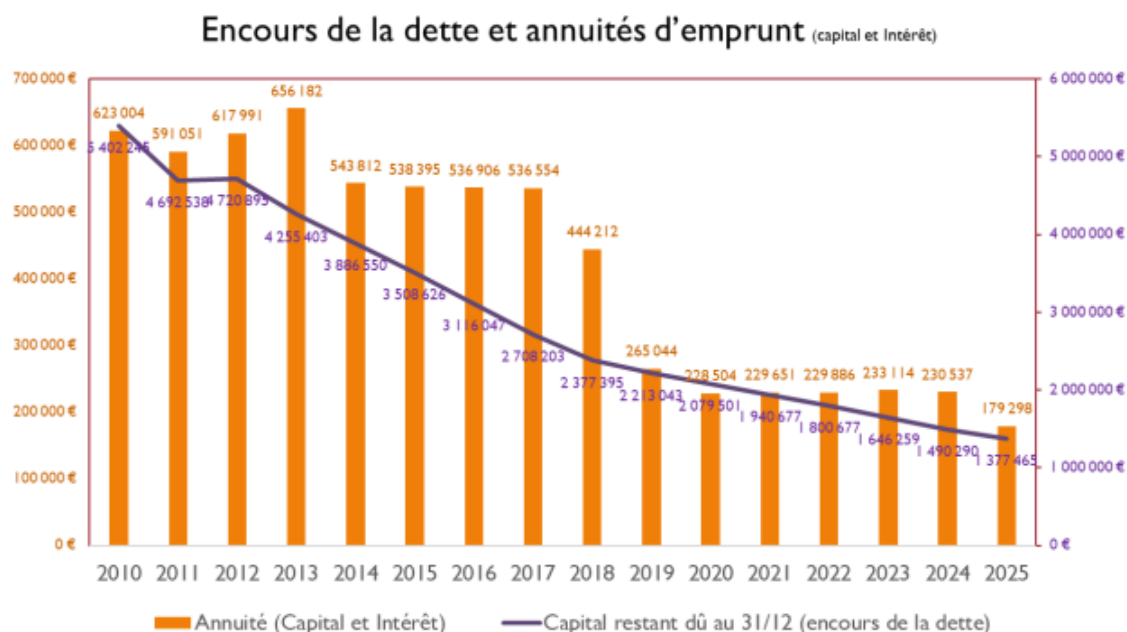
Aujourd'hui le SICTOMU dispose de réserves financières conséquentes puisque son excédent cumulé s'élève à hauteur de 3 628 050.06 euros sans compter la provision pour risque de 450 000 € mis de côté pour faire face en cas d'appel à cotisation de la part de SRE pour régler le litige Ecoval30.

Ces ressources doivent permettre aussi, la construction d'équipements structurants telle le centre de valorisation des déchets (à l'étude) devant remplacer à moyen terme la déchetterie d'Uzès ou financer les besoins de réalisation d'un équipement de traitement des OMR.

Recours à l'emprunt :

A ce jour et depuis de nombreuses années le SICTOMU réalise l'intégralité de ses dépenses d'investissement qu'il s'agisse de la construction de ses équipements structurants de l'acquisition de ses matériels roulants ou de son mobilier urbain sans recours à l'emprunt.

De fait les charges financières se réduisent de façon très importante et il ne représente plus qu'une dépense de 75 000 € de charges financières au titre des intérêts d'emprunt et de 152 378.10 € au titre du remboursement du capital soit 227 378.10 €. Ce qui rapporté au budget du Syndicat 13 M€ est une charge assez modeste.



Stratégie de prévention et d'optimisation du service

Au regard de l'évolution des coûts de traitement des déchets et de la hausse attendue des taxes additionnelles, et de l'évolution du contexte réglementaire, pour rendre supportable le coût de gestion des déchets il convient de développer nos actions en matière de prévention, de sensibilisation et d'aide aux communes.

L'objectif attendu est de compenser par la réduction progressive des tonnages de déchets produits sur le territoire la hausse progressive de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et **d'inscrire désormais le SICTOMU sur une trajectoire d'excellence environnementale.**

Après analyse fine de nos flux et calcul précis de ses composantes touristiques (12. 6 %) et activité économique (19,5 %) Nous sommes désormais sur une production d'OMR par an et par habitant de 140,96 kg /an /hab. en 2024 il est donc tout à fait possible d'atteindre 120 kg d'ici 3 ans et 100 kg d'ici 6 à 7 ans si nous sommes rigoureux et attentifs et ce sans recours à la fiscalité incitative.

Pour se faire et en prolongement des efforts de modernisation des équipements et de rationalisation de la collecte engagée, un ensemble d'actions de prévention sera conduit et se développera au cours des prochains mois, prochaines années autour des thématiques principales suivantes :

1- Réduction des flux de déchets par le changement des pratiques

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **grâce à l'investissement de nos agents**

- Engager une sensibilisation forte de nos agents par des formations et une sensibilisation active à l'environnement,
- Les rendre acteurs par un travail de vigilance, de contrôle et d'accompagnement des usagers,
- Développer la qualité du geste de tri par un rôle de contrôle de la conformité des déchets notamment le refus de collecte en cas de présence importante et récurrente de verre,
- Systématiser le suivi des sacs de collecte des emballages par les personnels de collecte,
- Vérifier la conformité du contenu des bacs de reste et refuser la dépose des flux d'emballages ou des objets et matériaux devant rejoindre les déchèteries,
- Rendre automatique l'appel téléphonique des usagers dont les sacs/bacs de collecte sont non conformes,
- Poursuivre la démarche d'accompagnement des usagers au sein des déchetteries,

- Développer les actions de communication de sensibilisation ou de formation,
- Fixer des buts et objectifs de réduction,
- Poursuivre le développement de PIPCS (primes sur performances)
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **grâce la mise en place d'un programme de collecte incitative**

- Engager la réduction des volumes des bacs de collecte afin de réduire l'effet d'appel d'air,
- Contrôler physiquement par le responsable de la collecte que chaque foyer est bien équipé que d'un seul bac,
- Assurer le suivi et la mise à jour de la base de données des bacs en continu,
- Veiller à supprimer les bacs de regroupement véritables aspirateurs à déchets,
- Interdire les forfaits pour les professionnels des métiers de bouche et des gros producteurs,
- Interdire l'accès aux colonnes de reste des professionnels à l'exception des colonnes avec contrôle d'accès et dimensionnés pour eux
- Réduire la taille des avaloirs des colonnes enterrées des particuliers pour des sacs de 60 litres
- Etudier la possibilité de réduction de la fréquence de collecte (pour passer de C7 à déjà C3 auprès des professionnels de la place aux herbes, de C3 à C2 pour les résidences,
- Adapter la tarification du coût au litre selon la fréquence de collecte (+ 20% si 2, 30% si 3, ...),
- Envisager un passage en C 0,5 du 1^{er} novembre à fin mai puis en C1 de juin à fin octobre,
- Engager un suivi de collecte et fixer des objectifs de contrôle de la conformité des flux,
- Exploiter et utiliser les pesons des véhicules de collecte,
- Exploiter l'avantage d'avoir une régie pour communiquer sur les besoins de performances
- Former nos agents de collecte et les sortir d'une simple logique de collecte => prévention,
- Développer les actions de formation sur le cadre réglementaire auprès de nos agents,
- Fixer des buts et objectifs de performance,
- Poursuivre le développement de PIPCS (primes sur performances) mais individualisés par métiers

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par la modification des comportements et des habitudes**

- Passer dans les communes d'une logique de propreté à une logique d'éco-citoyenneté,
- Développer dans le quotidien des enfants et scolaires le geste de tri/valorisation dans toutes les écoles,
- Inscrire l'ensemble de nos établissements scolaires dans une démarche d'excellence,
- S'appuyer sur les délégués pour animer à minima deux fois par an dans chaque commune des actions de terrain (distribution de compost, nettoyage des chemins, collecte des arbres de Noël...),
- Mettre en réseau les acteurs et associations Eco-citoyennes pour créer des synergies et valoriser les démarches,
- Rendre responsables les acteurs et lutter contre les incivilités par la répression et l'information des condamnations,
- Développer à l'échelle du SICTOMU la vidéo surveillance des sites afin de participer à la responsabilisation de tous,
- Faire qu'à l'occasion de chaque événement festif ou manifestation la collecte sélective et le tri soient effectués.
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets **par une communication active et ciblée**

- Inscrire notre territoire comme **un territoire d'excellence**.
- Utiliser cette image d'excellence pour valoriser nos communes, tout autant que le geste de tri,
- Faire de nos délégués, de nos maires, de nos élus, des services urbanisme et des agents techniques des communes des relais locaux impliqués et efficaces,
- Faire en sorte que dans chaque bulletin municipal la question du déchet et des incivilités soit exposée,
- Communiquer mensuellement dans la presse locale pour rendre naturelles et attractives les actions,
- Montrer que la production de déchets n'est pas une fatalité / Exemplarité du quotidien,
- Promouvoir l'engagement citoyen au profit de la collectivité,
- Sensibiliser les scolaires par des programmes pédagogiques, des visites de sites ou des actions de terrain,
- Développer une communication active et ciblée auprès des professionnels et notamment des restaurateurs,
- Engager avec les offices de tourisme des actions d'informations auprès des gîtes et des campings,
- Rendre régulier et récurrent l'usage de notre site internet,
- Faire de notre site un outil opérationnel et pratique, facilement consultable,
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par la fiscalité**

- Étudier la mise place d'une tarification incitative afin de responsabiliser les producteurs,
- Rechercher la meilleure solution entre redevance incitative et TEOM incitative,
- Examiner les meilleures conditions d'évaluation des déchets générés (poids, volumes, levées solution mixte...),
- Réfléchir à la progressivité de l'action et sa montée en puissance,
- Établir ou non un forfait minimal incompressible,
- Réduire ou non la fréquence de collecte en dehors de la période estivale,
- Évoquer dès à présent ce principe afin d'engager des comportements plus vertueux et faciliter l'acceptabilité des changements à venir,
- Adapter la redevance des campings afin d'harmoniser le tarif au litre avec les autres professionnels,
- Faire payer les passages supplémentaires de collecte en plus du forfait de base,
- Faire évoluer la tarification des volumes et tonnages collectés en déchèterie,
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par le développement du compostage**

- Mettre en place un réseau de maîtres composteurs et de référents dans les villages,
- Faire de nos gardiens de déchèteries et des agents de l'équipe 7 des personnels « ressource »,
- Adhérer au réseau compost Occitanie afin de permettre à chacun de nos relais de développer leurs compétences
- Organiser la gratuité des composteurs sous conditions de formations de façon à optimiser le déploiement et donc l'économie réalisée,
- Faire vivre ce réseau par la gestion d'événements et de rencontres,
- S'appuyer sur les maraîchers locaux et la vente à la ferme pour promouvoir le compostage,
- Développer le compostage individuel dans nos communes et le lombricompostage en ville,
- Mettre en place dans les communes et écoles qui le désirent des équipements collectifs,
- Idem auprès des entreprises et administrations (Haribo, hôpital...),
- Réaliser des animations au sein des déchèteries lors de journées de distribution de compost,
- Réaliser des actions de sensibilisations récurrentes sur les marchés et petits marchés nocturnes
- Développer les outils de communication exploitables (exposition, mallette pédagogique, jeux...)
- Utiliser nos services interne (lauréats SERD 2024 pour ses sensibilisations en vidéos) afin d'étoffer la documentation technique et fournir des articles clefs en main,
- S'appuyer sur les associations locales pour relayer l'information sur les marchés,

- Voir pour mettre en place une unité pédagogique de gestion des fermentescibles sur le site de Vallabrix ou d'Argilliers.
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par la promotion du recyclage et la réutilisation**

- Développer les projets locaux de Recyclerie,
- Encourager les démarches de mise en place de marchés solidaires,
- Elargir notre partenariat avec les associations locales CSI,
- Faciliter la collecte des objets réutilisables sur nos déchèteries,
- Promouvoir dans nos outils de communication un message ciblé sur la réutilisation,
- Encourager les associations mais aussi les filières pros à s'organiser,
- Organiser avec SRE une fête du recyclage réutilisation chaque année,
- Créer un défi sur ce thème avec les écoles.
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par la modification des outils de pré-collecte**

- Faciliter la connaissance du tri par la mise en place d'affiches ou de magnets dans les cuisines et resserres, de calendriers de collecte,
- Distribuer des sacs de pré-collecte afin de faciliter le tri,
- Adosser une logique de proximité pour faciliter la collecte sélective,
- Réduire la taille des conteneurs de collecte afin d'éviter l'effet aspirateur à déchets,
- Retirer d'office l'ensemble des bacs de collecte de 360 litres attribués aux ménages et fournir les matériels correspondants à la nouvelle grille de dotation,
- Puis organiser la même opération sur les 240 sur les exercices 2025 et 2026.
- Définir un volume théorique par habitant afin de contrôler les productions de déchets dans l'habitat vertical,
- Organiser des suivis de collecte afin de ne collecter que ce qui doit l'être,
- Exploiter les capacités de suivi des levées de bacs pour identifier les abus et mettre en place les actions correctives ou sanctions (refus de collecte),
- Assurer un contrôle de gestion sur le suivi des défauts de collecte,
- Mettre en place une prime de performance pour encourager l'évolution des pratiques et des mentalités,
- ...

2- Développer le tri

Augmenter significativement le tri **par la suppression des zones blanches**

- Intégrer à tout projet d'aménagement ou de lotissement une réelle prise en compte du tri,
- Développer la collecte en porte à porte des emballages avec suivi de la qualité par les agents,
- Examiner avec les maires concernés comment effacer les zones blanches du territoire,
- Revoir les modalités de dotation des sacs afin de faciliter le processus de dotation
- Communiquer sur les taux de collecte de chaque commune,
- Ne pas retirer par principe toutes les colonnes d'emballages,
- Interdire la mise en place ou le remplacement de colonnes de collecte du seul RESTE,
- Sensibiliser les professionnels et notamment les restaurateurs sur leurs obligations,
- Réduire la fréquence de collecte de reste des professionnels de la place aux herbes pour les engager au tri,
- Réduire la taille des avaloirs afin de limiter l'absence de tri et ainsi impliquer les professionnels,
- ...

Augmenter significativement le tri par **le renforcement et l'adaptation des équipements**

- Adosser autant que faire se peut la collecte sélective avec celle du RESTE afin que le geste de tri soit le plus simple et naturel possible,
- Examiner avec les professionnels concernés les moyens de mise en place du tri dans leurs établissements,
- Réserver aux professionnels l'usage de bacs individuels ou de colonnes enterrées avec trappes gros volumes mais avec enregistrement et facturation des apports, tout en maintenant pour l'instant et sous réserve de la qualité du tri la gratuité de la collecte sélective pour les professionnels,
- Réduire voire **éradiquer les bacs de regroupements**,
- Passer sur des corbeilles ou colonnes multi flux sur les zones touristiques,
- Le cas échéant mettre auprès des services techniques des colonnes de tri afin que les équipes de nettoyage puissent effectuer du tri/valorisation,
- Renforcer le maillage et adaptation aux périodes estivales
- ...

3- Valoriser les déchets le plus en amont possible dans le cadre de projets de performance environnementale

- Accompagner la démarche de mise en place de Recycleries sur le territoire,



- Développer la non-production de déchets par des logiques de prévention ou de réutilisation dans les services communaux (aide au financement de broyeurs, usage du paillage, du mulching,...)
- Poursuivre le partenariat scientifique avec les carrières/universités (Iut d'Avignon)
- Rechercher une solution de valorisation des cartons plus éco-responsable
- Développer la collecte des textiles 100 T en 2019, 120 T en 2021, 130 T en 2022, 143 t en 2023 et 141 t en 2024,
- Accompagner la motivation des personnels de déchèteries en valorisant l'augmentation de la performance de tri et la réduction du flux de tout venant.
- ...

4- Apporter un service complémentaire aux communes

- Mise en place d'un espace de ressources partagées d'articles thématiques sur les déchets, le tri, la valorisation... afin de faciliter la communication communale,
- Mise en place d'un réseau de ressources techniques afin de permettre la montée en compétence des délégués et référents notamment sur le compostage (réseau compost Occitanie, Amorce, ...)
- Financement ou aide à la formation des référents communaux maîtres composteurs,
- Sensibilisation des scolaires par réalisation et prêt d'expositions itinérantes sur le tri/valorisation,
- Intervention dans les écoles pour sensibiliser les enfants aux gestes de tri,
- Poursuivre l'accompagnement des visites de sites d'unité de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets par les scolaires,
- Fourniture d'un kit composteur collectif pour les écoles, collèges ou mairies souhaitant développer cette action,
- Accompagner le réseau scolaire pour la mise en place de challenges sur des thématiques de tri et/ou valorisation,
- Mise en lien des acteurs et référents locaux ainsi que les associations Eco-citoyennes pour créer des synergies et valoriser les démarches,
- Développement des kits « nouvel arrivant » et mise en place de synergies avec le réseau d'offices de tourisme,
- Aide au financement de caméras vidéo rattachées aux PAV dans le cadre de la lutte contre les incivilités,
- Par dépôts de plainte systématiques en cas de déversement d'indésirables dans les colonnes de tri aériennes ou enterrées
- Aide au financement de broyeurs communaux
- Aide au financement des travaux de génie civil des communes pour l'implantation de colonnes enterrées ou semi-enterrées,
- Soutien à la filière équestre et au développement touristique par financement de la collecte hippomobile du verre sur Uzès,
- Aide logistique aux opérations de nettoyage de la garrigue ou Gardon propre,
- Soutien aux communes lors d'opérations exceptionnelles de services aux usagers,
- Conventonnement avec l'association d'un pas vert sur le nettoyage des bords de chaussée,
- Soutien d'associations locales Eco-citoyennes (ARRU, Luluzed, ...),
-

Actions complémentaires

1- Professionaliser les équipes et améliorer l'outil de production.

- Moderniser l'outil de production,
- Réorganiser les tournées des collectes,
- Poursuivre la montée en compétence des agents,
- Développer leur connaissance réglementaire,
- Rechercher l'optimisation des services.

2- Améliorer l'image et l'attractivité du SICTOMU.

- Par l'amélioration de l'image développée par les équipes du SICTOMU,
- Par une amélioration de la qualité de service,
- Par une réelle attention à nos impacts environnementaux,
- Par un service de proximité dédié aux communes,
- Par un effort de communication soutenu.

3- Maintenir la démarche de rigueur budgétaire

- Par la poursuite de la politique de rationalisation de la dépense,
- Par la mise en place de primes de performances,
- Par la sécurisation des recettes.